

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

AVANT-PROPOS DE LA DIXIÈME ÉDITION	1
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.....	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
Section 1. Définition	9
Section 2. Les objectifs poursuivis	9
Section 3. Les principes directeurs du droit belge de la procédure pénale.....	11
§ 1. Procédure accusatoire et procédure inquisitoire.....	11
A. Le type accusatoire.....	11
B. Le type inquisitoire.....	11
C. Le système retenu dans le droit belge de la procédure pénale	11
§ 2. Les principes de légalité et de prévisibilité de la procédure pénale	12
§ 3. Les principes d'impartialité, d'indépendance et de séparation des fonctions de justice répressive	13
A. Le principe d'indépendance des autorités judiciaires	14
B. L'impartialité du juge	15
C. La séparation des fonctions de justice répressive	21
§ 4. La présomption d'innocence et le droit au silence	26
A. La présomption d'innocence	26
B. Le droit au silence	33
§ 5. Le respect des droits de la défense.....	41
§ 6. Le droit à un procès équitable	50
§ 7. La publicité des débats devant la juridiction de jugement.....	55
§ 8. Le délai raisonnable.....	56
§ 9. La motivation des décisions judiciaires et le droit à un double degré de juridiction	76
§ 10. Le droit à la liberté individuelle	77
§ 11. Le droit au respect de la vie privée et familiale.....	78
A. Notion et applications en droit de la procédure pénale.....	78
B. Les ingérences autorisées	79
1. Le principe de légalité.....	80
2. Le principe de finalité	80
3. Le principe de proportionnalité.....	81
§ 12. Le droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination	81
§ 13. Vers l'introduction des principes de proportionnalité et de subsidiarité ?	84
Section 4. Les sources formelles du droit de la procédure pénale	84
§ 1. La Constitution	84
§ 2. Les traités internationaux	85
§ 3. Le Code d'instruction criminelle.....	89
§ 4. Les lois complémentaires.....	90
§ 5. Le Code judiciaire	91
§ 6. Les principes généraux du droit	92
§ 7. La réforme de la procédure pénale	92
Section 5. L'empire des lois de procédure pénale.....	98
§ 1. L'application dans le temps	98
§ 2. L'application dans l'espace.....	105
A. Les infractions commises sur le territoire national	106
1. Le principe de la compétence des juridictions belges	106
2. L'étendue du territoire national.....	107
3. Les exceptions.....	107
4. La localisation de l'infraction (théorie de l'ubiquité).....	108
B. Les infractions commises en dehors du territoire belge.....	112
1. La compétence liée à l'auteur de l'infraction (principe de personnalité active).....	116

a. Le droit commun.....	116
b. L'infraction commise pour le compte d'une personne morale établie en Belgique	118
c. Les poursuites du chef des violations graves du droit humanitaire ou d'une infraction terroriste	119
d. Les poursuites du chef de corruption publique ou privée.....	119
e. La loi du drapeau	119
f. Les infractions forestières.....	120
2. La compétence liée à la victime de l'infraction (principe de personnalité passive).....	120
a. Le droit commun.....	121
b. Le régime spécifique applicable aux violations graves du droit humanitaire.....	121
c. Le régime spécifique pour certains crimes graves (prise d'otages, meurtres et meurtres aggravés).....	123
d. Le régime spécifique pour les infractions terroristes	124
e. Les infractions graves commises sur un Belge ou un résident en Belgique en temps de guerre.....	124
3. La compétence liée à la défense des intérêts de l'État belge ou d'une institution internationale qui a son siège dans le Royaume (principe de compétence réelle).....	125
4. La compétence liée à la défense d'autres intérêts (compétence universelle).....	125
5. La compétence basée sur le droit européen ou international	126
Section 6. L'emploi des langues en matière répressive	129
§ 1. L'emploi des langues au cours de l'information et de l'instruction.....	130
A. La langue des procès-verbaux établis dans le cadre de l'information ou de l'instruction.....	130
1. Dans les régions unilingues.....	130
2. Dans la région de Bruxelles-Capitale.....	131
3. La détermination du lieu de rédaction du procès-verbal	132
B. La langue de la procédure d'information ou d'instruction.....	132
1. Dans les arrondissements unilingues de langue française et de langue néerlandaise et dans l'arrondissement d'Eupen	133
2. Dans l'arrondissement de Bruxelles.....	133
C. La langue de la procédure de la détention préventive.....	138
§ 2. L'emploi des langues devant les juridictions de jugement	139
A. L'emploi des langues devant les juridictions de première instance	139
B. L'emploi des langues devant la cour d'assises	143
C. L'emploi des langues devant les juridictions d'appel et devant la Cour de cassation.....	144
§ 3. La signification et la notification des actes de procédure	145
§ 4. L'emploi des langues par les particuliers dans leurs dépositions	146
A. La langue de l'interrogatoire de l'inculpé, de la partie civile ou de la partie civilement responsable.....	146
B. La langue de l'audition du témoin	149
§ 5. L'emploi des langues en matière d'expertise	150
§ 6. L'assistance des parties par un interprète juré à l'audience.....	150
§ 7. L'emploi des langues pour les plaidoiries	151
§ 8. La traduction des pièces de la procédure.....	151
§ 9. Le registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs interprètes jurés	157
§ 10. La sanction de la violation des dispositions en matière d'emploi des langues	158
Section 7. La signification et la notification des actes judiciaires en matière répressive.....	162
Section 8. Schéma donnant un aperçu des différentes phases du procès pénal	166
PREMIÈRE PARTIE. LES ACTIONS	167
TITRE I. GÉNÉRALITÉS	169
Introduction	169
Chapitre Unique. La distinction des deux actions	169
Section 1. Le fondement et la portée de cette distinction	169
Section 2. Les interférences de l'une sur l'autre.....	171
1) Interférence de l'action civile sur l'action publique	171
2) Interférence de l'action publique sur l'action civile	171

TITRE II. L'ACTION PUBLIQUE	173
Chapitre 1. Les sujets de l'action publique	173
Section 1. Les sujets actifs	173
§ 1. Le ministère public	173
A. Organisation.....	173
B. Condition du ministère public.....	179
1. Unité.....	179
2. Indivisibilité.....	180
3. Indépendance.....	181
4. Irrécusabilité.....	183
C. Rôle du ministère public dans le procès pénal.....	183
D. La réforme.....	186
E. Le Parquet européen.....	187
§ 2. Les administrations publiques	189
§ 3. La partie civile	191
Section 2. Les sujets passifs	191
§ 1. L'auteur de l'infraction (personne physique ou morale)	191
§ 2. Le civilement responsable	198
Section 3. Les parties intervenant volontairement ou de façon forcée	199
Chapitre 2. L'exercice de l'action publique	201
Section 1. La décision de poursuivre	201
Section 2. Modes d'exercice	204
Section 3. Obstacles à l'exercice de l'action publique	205
§ 1. L'immunité ministérielle	206
§ 2. L'immunité parlementaire	206
§ 3. Les immunités diplomatiques, consulaires et internationales	207
A. Les chefs d'État ou de gouvernement étrangers.....	210
B. L'immunité diplomatique.....	211
C. L'immunité consulaire.....	212
D. Les immunités des parlementaires européens.....	213
E. L'immunité des fonctionnaires et des agents des organisations internationales.....	214
F. L'immunité des représentants des États auprès des organisations internationales.....	216
G. L'immunité des personnes en visite officielle.....	216
H. Les locaux des missions diplomatiques et consulaires et des organisations internationales.....	217
I. Les effets de l'immunité.....	218
§ 4. Nécessité d'une plainte préalable de la personne lésée	219
§ 5. Dénonciation	220
§ 6. Questions préjudicielles	220
Chapitre 3. Les causes d'irrecevabilité de l'action publique	220
Section 1. L'atteinte irrémédiable au droit à un procès équitable	221
Section 2. La provocation policière	223
Section 3. Les poursuites pénales et administratives concernant les infractions fiscales	225
Section 4. Autres causes	227
Chapitre 4. L'extinction de l'action publique	228
Section 1. Le décès de l'inculpé ou la dissolution de la personne morale	229
Section 2. La prescription	231
§ 1. Notion	231
A. Le régime antérieur.....	232
B. Le nouveau régime introduit par la loi du 9 avril 2024.....	233
§ 2. Caractères	233
A. Cause générale d'extinction de l'action publique.....	233
B. Caractère d'ordre public.....	234
C. Application dans le temps des lois modifiant les règles de prescription.....	235
§ 3. Les délais	236
A. Le droit commun.....	236

1. Le régime antérieur	237
2. Le nouveau régime introduit par la loi du 9 avril 2024	240
B. Les lois particulières	241
§ 4. Le point de départ du délai	243
§ 5. Le calcul du délai	249
§ 6. L'interruption de la prescription	250
A. Le régime antérieur	250
1. Les actes interruptifs	250
a. Les actes d'instruction	252
b. Les actes de poursuite	256
c. Les actes non interruptifs	257
2. Les effets de l'interruption	258
B. Le nouveau régime introduit par la loi du 9 avril 2024	260
§ 7. La suspension de la prescription	260
A. Notion	260
B. Les causes légales de suspension	261
1. Le traitement d'une exception d'incompétence, d'irrecevabilité ou de nullité (dans le régime antérieur à la loi du 9 avril 2024)	261
2. La demande de devoirs complémentaires introduite par l'inculpé lors du règlement de la procédure (dans le régime antérieur à la loi du 9 avril 2024)	263
3. Le traitement de l'opposition formée par le prévenu et déclarée ensuite irrecevable ou non avenue (dans le régime antérieur à la loi du 9 avril 2024)	265
4. Les lois particulières	266
a. La proposition de transaction ou d'une procédure de médiation et mesures (anciennement médiation pénale)	266
b. La suspension du prononcé de la condamnation	267
c. L'action en cessation en matière de protection de l'environnement ou de discrimination	267
d. La demande d'autorisation en cas de poursuites à charge d'un ministre	267
e. Le renvoi pour la décision d'une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle ou à la Cour de Justice du Benelux	268
f. La demande de renvoi à une juridiction d'un autre ordre linguistique	268
g. Le recours concernant les demandes en matière d'emploi des langues devant le tribunal de police de l'arrondissement de Bruxelles	268
h. La suspension durant la période de pandémie Covid-19 (122 jours)	268
5. À titre transitoire : l'introduction de l'affaire devant la juridiction de jugement	269
C. Les causes de suspension reconnues par la jurisprudence	273
D. Les effets	276
§ 8. Les effets de la prescription de l'action publique	277
Section 3. La chose jugée	279
§ 1. Notions générales	279
§ 2. Les conditions	285
A. Une décision du juge pénal coulée en force de chose jugée	285
B. Identité de faits	287
C. Identité de personnes	290
§ 3. Le cas particulier de l'article 65 du Code pénal	290
§ 4. Les effets des décisions des juridictions étrangères	291
A. Compétence extraterritoriale des juridictions belges	291
B. Compétence territoriale des juridictions belges	292
Section 4. La transaction (extinction de l'action publique moyennant le paiement d'une somme d'argent)	297
§ 1. Notions générales	297
§ 2. La procédure prévue par le Code d'instruction criminelle	297
A. La base légale	297
B. Les conditions	298
C. La procédure	302
D. Les conséquences de la proposition transactionnelle	304

§ 3. La procédure complémentaire prévue en matière de circulation routière.....	306
A. Les contrevenants ayant leur résidence fixe en Belgique	307
B. Les contrevenants n'ayant pas de résidence fixe en Belgique	308
§ 4. La procédure complémentaire prévue en matière de navigation maritime	309
§ 5. La procédure complémentaire prévue en matière de transport par route de personnes ou de choses	309
§ 6. La procédure de transaction immédiate introduite par la circulaire COL 09/2021.....	309
Section 5. La procédure de « médiation et mesures » (anciennement « médiation pénale »)	312
§ 1. Notions	312
§ 2. Les dispositions applicables	313
§ 3. Les conditions.....	313
§ 4. Les mesures qui peuvent être proposées	314
A. La réparation du dommage.....	315
B. La médiation entre le suspect et la victime	315
C. Le traitement médical	315
D. Le travail d'intérêt général	315
E. La formation	316
§ 5. La procédure	316
§ 6. Les conséquences de la procédure de « médiation et mesures »	317
Section 6. L'ordre de paiement en cas de non-paiement du montant de la transaction	319
Section 7. L'ordre de paiement en matière de roulage	321
Section 8. L'amnistie.....	325
Section 9. L'abrogation de la loi pénale	325
Section 10. Les amendes ou sanctions administratives	325
Section 11. La transaction émanant de certaines administrations publiques	331
Section 12. L'action civile <i>sui generis</i> exercée devant les juridictions du travail.....	332
Section 13. Le désistement de la partie civile dans les délits sur plainte.....	333
TITRE III. L'ACTION CIVILE.....	335
Chapitre 1. Les sujets de l'action civile	337
Section 1. Les sujets actifs	337
§ 1. La personne qui a subi un dommage résultant de l'infraction.....	337
§ 2. Les héritiers de la personne lésée	342
§ 3. Les créanciers de la personne lésée	342
§ 4. Les subrogés aux droits de la personne lésée	342
§ 5. Les cessionnaires de la créance tendant à la réparation du dommage subi par la victime	344
§ 6. L'inspecteur de l'urbanisme sollicitant la remise en état des lieux	344
§ 7. Le cas particulier de l'administration fiscale et du droit pénal social	344
§ 8. Capacité d'agir.....	346
Section 2. Les sujets passifs	347
§ 1. L'auteur de l'infraction.....	347
§ 2. Le civilement responsable	348
§ 3. Les héritiers de l'auteur	348
§ 4. L'intervention d'un tiers	349
Chapitre 2. Les droits de la victime et l'exercice de l'action civile	350
Section 1. Les droits de la victime, de la personne lésée et de la partie civile.....	350
§ 1. Les droits de la victime.....	350
§ 2. Le statut de la personne lésée.....	355
A. La déclaration de personne lésée	355
B. Les droits de la personne lésée	355
§ 3. La partie civile	356
Section 2. Le recours à la médiation réparatrice.....	357
Section 3. L'exercice de l'action civile.....	359
Introduction. L'option de la personne lésée	359
§ 1. L'action civile portée devant la juridiction civile.....	360
A. Le criminel tient le civil en état	360
B. L'autorité de la chose jugée au répressif sur le procès civil ultérieur	363

§ 2. L'action civile devant les juridictions répressives	367
A. Caractère accessoire de l'action civile.....	367
B. Modes de constitution de partie civile	372
1. La constitution par action.....	373
1) La constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction.....	374
2) La citation directe	375
2. La constitution par intervention	376
Section 4. L'aide financière de l'État au profit de certaines victimes d'infractions	379
Chapitre 3. L'extinction de l'action civile	384
Section 1. Le désistement et la transaction.....	384
Section 2. La prescription.....	385
Section 3. La chose jugée	387
 DEUXIÈME PARTIE. LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS PÉNAL	389
INTRODUCTION	391
TITRE I. LES ACTEURS DE LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS PÉNAL.....	397
Chapitre 1. Aperçu de la phase préliminaire du procès pénal	397
Chapitre 2. Les membres des services de police	399
Section 1. La distinction entre les fonctions de police judiciaire et celles de police administrative	400
§ 1. La police judiciaire.....	400
§ 2. La police administrative.....	401
§ 3. La frontière entre police judiciaire et police administrative	402
Section 2. La réforme des polices et la nouvelle structure	402
§ 1. Introduction	402
§ 2. La police locale.....	404
A. Zone de police et police locale	404
B. Missions de la police locale.....	405
1. Missions à caractère local	405
2. Missions à caractère fédéral	405
C. Autorité et direction.....	406
1. Autorité.....	406
2. Direction	406
D. Compétence matérielle et territoriale.....	407
§ 3. La police fédérale.....	407
A. Missions	407
B. Organisation générale	407
1. Les directions générales	408
2. Les directions déconcentrées de coordination et d'appui.....	409
3. Les directions judiciaires déconcentrées	409
C. Autorité et direction.....	409
1. Autorité.....	409
2. Direction	410
D. Compétence territoriale	411
§ 4. Les fonctionnaires à compétences particulières	411
§ 5. Les Comités de contrôle des services de police et de renseignements	414
Chapitre 3. Le ministère public	414
Section 1. Le procureur du Roi et ses substituts.....	415
Section 2. Le procureur fédéral et les magistrats fédéraux	415
§ 1. La coordination de l'exercice de l'action publique	417
§ 2. La coopération internationale.....	417
§ 3. La surveillance du fonctionnement de la police fédérale.....	417
§ 4. L'exercice de l'action publique.....	418
A. L'exercice de l'action publique dans les matières qui touchent la criminalité grave et/ou organisée	418

B. L'exercice de l'action publique pour les violations graves de droit international humanitaire et les actes de piraterie maritime.....	419
C. L'exercice de l'action publique pour les infractions commises à l'étranger par des personnes soumises aux lois militaires.....	419
Section 3. L'auditeur du travail et ses substituts.....	420
Section 4. Les procureurs généraux près les cours d'appel et les autres magistrats des parquets généraux et auditorats généraux.....	421
Section 5. Le parquet de la sécurité routière.....	421
Section 6. Les magistrats en formation et les candidats-magistrats.....	421
Section 7. Les juristes de parquet.....	422
Chapitre 4. Le juge d'instruction.....	423
Section 1. La désignation.....	424
Section 2. L'indépendance et l'impartialité.....	425
Section 3. Le juge d'instruction et le juge de l'instruction.....	428
Section 4. La compétence.....	429
Chapitre 5. Les juridictions d'instruction.....	430
Section 1. La chambre du conseil.....	430
Section 2. La chambre des mises en accusation.....	431
Chapitre 6. Les relations entre la magistrature et les services de police.....	434
Section 1. Les principes.....	434
Section 2. Les directives générales.....	434
Section 3. Le pouvoir de réquisition.....	435
Section 4. L'obligation de communication des informations recueillies.....	436
Section 5. Le pouvoir d'action autonome des services de police.....	438
Chapitre 7. Les maisons de Justice.....	441
TITRE II. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PHASE PRÉLIMINAIRE DU PROCÈS.....	447
Chapitre 1. Le caractère écrit et la constitution du dossier répressif.....	447
Chapitre 2. Le caractère unilatéral.....	449
Chapitre 3. Le secret de l'information et de l'instruction et ses exceptions.....	451
Section 1. Le principe du secret.....	451
Section 2. Le secret professionnel.....	453
Section 3. Les communications à la presse.....	454
Section 4. L'accès au dossier durant l'information ou l'instruction en dehors de l'application de dispositions particulières.....	457
TITRE III. L'INFORMATION PRÉLIMINAIRE.....	461
Chapitre 1. La définition de l'information.....	461
Chapitre 2. La recherche proactive.....	466
Chapitre 3. La compétence territoriale du procureur du Roi et celle du procureur fédéral.....	470
Chapitre 4. La politique criminelle.....	472
Chapitre 5. Les actes de police judiciaire et d'information.....	472
Section 1. Généralités.....	472
Section 2. La notion de flagrant délit et ses conséquences.....	473
Section 3. Les procès-verbaux.....	477
§ 1. Notion.....	477
§ 2. La force probante.....	480
Section 4. Les descentes et les prélèvements sur les lieux.....	481
Section 5. L'audition des personnes.....	482
§ 1. La notion d'audition.....	483
§ 2. Les règles applicables à toutes les auditions.....	486
A. Généralités.....	488
B. Le déroulement de l'audition et la rédaction du procès-verbal.....	489
1. Les avertissements préliminaires (art. 47bis, §§ 1er et 2 C.i.cr.).....	489

2. Les mentions obligatoires du procès-verbal (art. 47bis, § 6, 1) C.i.cr.).....	491
3. La lecture finale de l'audition (art. 47bis, § 6, 3) C.i.cr.).....	491
4. L'emploi des langues (art. 47bis, § 6, 4) C.i.cr.).....	491
5. L'assistance de l'avocat	493
6. La sanction du non-respect des formalités	493
C. La délivrance d'une copie de l'audition.....	494
1. La règle	494
2. Le sursis à la délivrance de la copie.....	494
3. Les règles spécifiques concernant la délivrance de la copie d'une audition d'un mineur	496
§ 3. Les règles applicables à l'audition des suspects.....	496
A. Les avertissements préliminaires supplémentaires (art. 47bis, § 2, C.i.cr.)	497
B. La concertation préalable et l'assistance de l'avocat	498
1. Un droit reconnu pour toutes les auditions.....	498
2. Les modalités d'exercice de ce droit pour les suspects non privés de liberté	499
3. Les modalités d'exercice de ce droit pour les suspects privés de liberté durant la période de garde à vue	501
1° La concertation avec l'avocat préalablement au premier interrogatoire	501
2° L'assistance de l'avocat durant les auditions subies en garde à vue et préalablement à la délivrance d'un éventuel mandat d'arrêt	503
3° La dérogation exceptionnelle aux droits de consultation et d'assistance de l'avocat.....	504
4. Les modalités d'exercice de ce droit pour les suspects placés en détention préventive	505
5. Le rôle de l'avocat lors de l'audition.....	507
6. La sanction du non-respect des règles relatives à l'assistance d'un avocat	508
§ 4. Les règles spécifiques à certaines auditions	512
A. L'audition des détenteurs du secret professionnel	512
1. Le principe du secret professionnel.....	512
2. Les exceptions.....	519
B. L'audition des mineurs d'âge et majeurs vulnérables, témoins ou victimes de certains délits.....	524
1. L'accompagnement par une personne de confiance.....	524
2. L'enregistrement audiovisuel de l'audition.....	525
3. Les règles spécifiques concernant la délivrance de la copie d'une audition d'un mineur	529
C. L'audition des victimes des violences intrafamiliales, entre partenaires ou fondées sur le genre	530
D. Le recueil d'informations ou de déclarations sous l'anonymat	531
E. La protection des témoins menacés	534
1. Les personnes pouvant bénéficier des mesures de protection	534
2. Les différents types de mesures de protection.....	535
3. Les conditions	536
4. La procédure	537
5. La modification et le retrait de la protection (art. 108 et 109 C.i.cr.)	538
F. L'audition de personnes « repenties »	538
G. La confrontation	543
H. Le recueil de déclarations au moyen de médias audiovisuels.....	545
1. L'audition à distance.....	545
2. L'enregistrement audiovisuel ou audio de l'audition	547
I. Le cas particulier du polygraphe	548
Section 6. Les contrôles d'identité.....	553
Section 7. La fouille des personnes	554
Section 8. L'arrestation d'une personne.....	556
§ 1. L'arrestation administrative.....	557
§ 2. L'arrestation judiciaire	559
A. Le flagrant délit ou crime	559
B. Arrestation hors le cas du flagrant délit	560
C. La durée de l'arrestation.....	561
D. Le procès-verbal de l'arrestation.....	562
E. L'audition des suspects arrêtés	563
F. Le droit de faire informer une personne de confiance et le droit à une assistance médicale ...	563

Section 9. Le recours à la force, aux menottes ou aux armes à feu	563
Section 10. L'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique.....	566
Section 11. La fouille des véhicules.....	567
Section 12. L'interception du courrier	569
Section 13. Les visites domiciliaires et perquisitions.....	571
§ 1. Le principe de l'inviolabilité du domicile.....	571
§ 2. Les exceptions prévues par la loi.....	574
A. Le flagrant crime ou délit	574
B. Le consentement ou la réquisition de la personne qui a la jouissance des lieux	577
C. L'appel venant des lieux	581
D. Les incendies, inondations, catastrophes et menaces graves pour l'intégrité des personnes ...	582
E. Les lieux accessibles au public et les immeubles abandonnés	583
F. Le contrôle visuel discret sans mandat du juge d'instruction	584
G. La perquisition et le contrôle visuel discret sur mandat du juge d'instruction.....	584
H. L'exécution des mandats et des décisions judiciaires.....	585
I. Les établissements pénitentiaires	586
J. Les exceptions prévues par les lois particulières	587
Section 14. Le contrôle visuel discret autorisé par le procureur du Roi.....	593
Section 15. Les saisies	596
§ 1. Notion et objet.....	596
A. La saisie des choses pouvant servir à la manifestation de la vérité.....	599
B. La saisie des choses visées à l'article 42 du Code pénal	600
1. Les choses formant l'objet de l'infraction et celles qui ont servi ou qui ont été destinées à la commettre.....	600
2. Les choses qui ont été produites par l'infraction	602
3. Les avantages patrimoniaux tirés directement de l'infraction, les biens et les valeurs qui leur ont été substitués et les revenus de ces avantages investis	602
4. Le cas particulier du recel ou du blanchiment (art. 505, al. 5 à 7 C. pén.)	606
C. La saisie par équivalent (art. 35ter C.i.cr.).....	609
1. La saisie par équivalent des choses visées à l'article 42, 3° du Code pénal	609
2. La saisie par équivalent élargie chez les tiers de mauvaise foi.....	612
3. La saisie par équivalent de l'instrument de l'infraction	613
4. La saisie par équivalent de l'objet du blanchiment	613
D. La saisie des avantages patrimoniaux supplémentaires découlant de l'infraction ou de faits relevant de la même rubrique, des biens et des valeurs qui leur ont été substitués et des revenus de ces avantages investis (art. 43quater C. pén. et art. 35 et 35ter C.i.cr.).....	613
E. La saisie du patrimoine d'une organisation criminelle (art. 43quater, § 4 C. pén. et art. 35 et 35ter C.i.cr.)	616
F. La saisie de choses en vertu de lois particulières	616
G. La saisie dans le cadre de la police administrative	618
H. La saisie dans le cadre de la coopération internationale	618
§ 2. Les formes	619
A. Généralités.....	619
B. La saisie d'objets et de documents	620
1. Le droit commun.....	620
2. Les formes particulières en matière de saisie de faux en écritures.....	622
3. Les formalités prévues pour la saisie d'une pièce authentique chez un dépositaire public ..	622
4. Les règles dérogatoires applicables à la saisie et l'ouverture des courriers postaux (art. 46ter et 88sexies C.i.cr.)	622
5. Les règles particulières relatives à la copie, à l'interdiction d'accès et au retrait de données informatiques (art. 39bis C.i.cr.)	623
6. La saisie de pièces couvertes par le secret professionnel	623
C. La saisie de créances (art. 37, § 2 C.i.cr.)	626
D. La saisie d'un immeuble.....	629
1. La mise sous scellés d'un immeuble pour les besoins de l'enquête	629
2. La saisie d'un immeuble en application de l'article 35bis C.i.cr.....	629

3. La saisie d'immeubles dans le cadre de la lutte contre les pratiques des marchands de sommeil, du trafic d'organes humains, de la traite des êtres humains et du proxénétisme	631
E. Les formalités supplémentaires imposées en cas de saisie « par équivalent »	632
§ 3. La gestion des biens saisis	633
A. L'Organe Central pour la Saisie et la Confiscation	633
B. L'obligation de notifier.....	635
C. La gestion à valeur constante des biens saisis.....	636
D. La gestion particulière d'avoirs saisis.....	638
§ 4. La levée de la saisie à l'initiative du magistrat	638
§ 5. Le référé pénal (art. 28sexies et 61quater C.i.cr.)	639
A. La notion de « personne lésée par un acte relatif à ses biens » et l'objet de la demande	640
B. La procédure.....	642
C. Les motifs de refus	643
D. La levée partielle ou assortie de conditions	645
E. L'appel	646
F. Le pourvoi en cassation.....	649
G. La nouvelle demande.....	650
H. La mainlevée de l'acte et la question des restitutions.....	650
§ 6. La procédure d'aliénation du bien saisi ou de sa restitution moyennant le paiement d'une somme d'argent	654
A. La procédure prévue par le Code d'instruction criminelle.....	655
1. L'objet de la procédure	655
2. La décision du magistrat compétent.....	656
3. Le recours devant la chambre des mises en accusation.....	657
4. L'exécution de la décision	657
5. La mise à la disposition de la police de biens saisis dont l'aliénation a été autorisée	658
B. La procédure prévue par la loi du 21 novembre 1989 pour l'aliénation de véhicules automoteurs ou leur restitution moyennant le paiement d'une somme d'argent.....	659
§ 7. La destruction des biens saisis	659
Section 16. L'intervention différée	661
Section 17. La récolte de données concernant les avoirs et transactions à caractère financier	662
Section 18. L'identification de l'utilisateur d'un service de communication électronique	665
Section 19. Le repérage et la localisation des communications électroniques	673
Section 20. L'interception de communications non accessibles au public ou des données d'un système informatique.....	674
Section 21. La recherche non secrète dans les systèmes informatiques et la saisie de données informatiques.....	675
§ 1. La recherche non secrète dans un système informatique saisi	675
§ 2. La recherche non secrète dans un système informatique qui pourrait être saisi	678
§ 3. L'extension de la recherche non secrète à partir d'un système informatique saisi ou pouvant être saisi	678
§ 4. La saisie de données informatiques et l'interdiction d'accès à ces données	679
§ 5. L'information du responsable du système informatique concerné	680
§ 6. Les garanties particulières pour les recherches dans les systèmes informatiques des médecins et des avocats	681
Section 22. Le gel des données informatiques	681
Section 23. L'infiltration sur l'internet	683
Section 24. Les méthodes particulières de recherche	686
§ 1. Le cadre et les conditions générales des méthodes particulières de recherche	688
A. Le contrôle permanent du procureur du Roi et de l'officier de police désigné à cette fin	688
B. L'interdiction de la provocation	689
C. L'interdiction de commettre des infractions et ses exceptions.....	690
§ 2. L'observation	692
§ 3. L'infiltration	700
§ 4. L'infiltration civile.....	705
§ 5. Le recours aux indicateurs.....	708

§ 6. La tenue du dossier séparé et confidentiel	710
§ 7. Le contrôle sur la légalité de la méthode particulière de recherche	714
A. Le contrôle par la chambre des mises en accusation à la clôture de l'information	714
B. Le contrôle des dossiers classés sans suite	717
Section 25. La collecte des données relatives aux passagers	717
Section 26. La demande de renseignements auprès des organismes de sécurité sociale en matière de terrorisme	719
Section 27. L'exploration corporelle.....	720
Section 28. Les prélèvements sanguins.....	721
Section 29. Les prélèvements et l'identification par analyse ADN.....	722
§ 1. L'analyse et l'exploitation des traces découvertes (art. 44 ^{quater} C.i.cr.)	723
§ 2. Le prélèvement de référence avec consentement et l'analyse ADN ordonnée dans le cadre de l'information	724
A. Le prélèvement de consentement sur la personne d'un suspect (art. 44 ^{quinquies} C.i.cr.)	725
B. Le prélèvement de consentement sur la personne non suspecte (art. 44 ^{sexies} C.i.cr.).....	728
C. Le prélèvement de consentement sur un membre de la famille d'une personne disparue (art. 44 ^{septies} C.i.cr.)	729
§ 3. Les banques nationales de données ADN et la comparaison des profils enregistrés	729
A. La cellule nationale ADN (art. 3 ^{bis} de la loi du 22 mars 1999)	730
B. Le gestionnaire des banques de données ADN.....	732
C. La banque de données ADN « Criminalistique ».....	732
D. La banque de données ADN « Condamnés »	733
E. La banque de données ADN « Personnes disparues »	735
F. La banque de données ADN « Intervenants »	735
G. La comparaison systématique des profils transmis au gestionnaire des banques nationales de données ADN avec les profils contenus dans ces banques ADN (art. 5 ^{quater} de la loi du 22 mars 1999).....	735
H. Les échanges de données avec les banques étrangères ou internationales aux fins de consultation et de comparaison automatisée	737
Section 30. L'analyse en relation avec la transmission d'une maladie contagieuse	738
Section 31. Les expertises et les avis de personnes spécialisées	739
§ 1. Le flagrant délit ou crime.....	739
§ 2. En dehors du flagrant crime ou délit	740
§ 3. L'expertise demandée dans le cadre de la mini-instruction	742
Section 32. Le rapport d'information succinct, l'enquête sociale et la médiation réparatrice	742
Section 33. Les banques de données et les sources d'informations	744
§ 1. Les banques de données opérationnelles de la police intégrée	744
A. Communication des informations.....	747
B. L'accès	747
C. L'organe de contrôle.....	747
D. Sanctions	748
E. Le service d'information et de communication de l'arrondissement	748
§ 2. Le casier judiciaire	749
A. Définition et contenu.....	749
B. L'accès aux données du casier judiciaire.....	751
1. Les autorités judiciaires et les fonctionnaires de police	751
2. Certaines administrations publiques.....	752
3. Les particuliers.....	753
§ 3. Les banques de données relatives à l'exécution des peines.....	754
§ 4. Les autres services d'informations ou d'appui.....	755
Section 34. Les mesures de protection de fonctionnaires publics.....	761
Section 35. Divers	762
Chapitre 6. La mini-instruction	762
Chapitre 7. L'accès au dossier des personnes directement intéressées	766
Section 1. Le champ d'application.....	766
Section 2. Les titulaires du droit.....	767
Section 3. L'introduction de la demande auprès du ministère public	767

Section 4. L'appel devant la chambre des mises en accusation	769
Section 5. La mise à disposition du dossier et la délivrance de copies	770
Section 6. La nouvelle demande	771
Chapitre 8. L'accès aux données à caractère personnel traitées dans le dossier	771
Section 1. Le champ d'application	772
Section 2. L'introduction de la demande auprès du ministère public	772
Section 3. Les motifs de refus	773
Section 4. L'appel devant la chambre des mises en accusation	774
Section 5. Les limites à l'utilisation de la procédure	775
Section 6. La nouvelle demande	775
Chapitre 9. La demande d'accomplissement d'un acte d'information complémentaire	776
Section 1. Le champ d'application	776
Section 2. Les titulaires du droit	777
Section 3. L'introduction de la demande auprès du ministère public	777
Section 4. L'appel devant la chambre des mises en accusation	777
Section 5. La nouvelle demande	778
Chapitre 10. La demande de rectification, complétion, effacement ou interdiction d'utilisation de données à caractère personnel	779
Section 1. Le champ d'application et les titulaires du droit	779
Section 2. L'introduction de la demande auprès du ministère public	779
Section 3. Les motifs de refus	780
Section 4. L'appel devant la chambre des mises en accusation	781
Section 5. Les limites à l'utilisation de la procédure	782
Section 6. La nouvelle demande	783
Chapitre 11. Le contrôle du bon déroulement de l'information par la chambre des mises en accusation	783
Chapitre 12. La fin de l'information	785
Section 1. La renonciation aux poursuites	785
§ 1. La renonciation provisoire : le classement sans suite	785
A. Notion	785
B. Motifs	787
C. Le caractère provisoire	788
D. L'information de la personne lésée	789
§ 2. La renonciation définitive	789
Section 2. L'ouverture des poursuites	789
§ 1. La citation directe devant la juridiction de jugement	789
§ 2. La convocation par procès-verbal (art. 216 ^{quater} C.i.cr.)	792
§ 3. L'ouverture d'une instruction préparatoire	794
TITRE IV. L'INSTRUCTION	797
Chapitre 1. La définition de l'instruction et de la mission du juge d'instruction	797
Chapitre 2. L'ouverture de l'instruction	800
Section 1. La compétence du juge d'instruction	800
§ 1. La compétence matérielle	800
§ 2. La compétence personnelle	801
A. La règle	801
B. Les exceptions	801
C. Le juge d'instruction spécialisé en matière de jeunesse	806
§ 3. La compétence territoriale	809
Section 2. La saisine du juge d'instruction	811
§ 1. Les modes de saisine	812
A. Le flagrant délit	812
B. Le réquisitoire du procureur du Roi aux fins d'instruire	813
1. La forme du réquisitoire	814
2. La qualification des faits	817

3. Les personnes visées	817
4. Le réquisitoire après un non-lieu.....	818
5. L'ouverture d'une instruction sur injonction du ministre de la Justice.....	818
6. L'ouverture d'une instruction en vue d'une mesure de suspension du prononcé en cas de citation directe lancée par la partie civile	818
C. La constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction.....	819
1. Notion	819
2. La question de la recevabilité.....	820
3. Le procès-verbal de constitution	825
4. La consignation.....	827
5. L'élection de domicile	830
6. La communication du procès-verbal de constitution de partie civile au procureur du Roi ...	830
D. L'auto-saisine dans le cadre de la mini-instruction	831
E. La saisine par la chambre des mises en accusation	832
F. Le renvoi par le tribunal correctionnel.....	832
G. Les saisines ponctuelles du juge d'instruction sans ouverture d'une instruction	833
1. La mini-instruction.....	833
2. L'autorisation de visite domiciliaire dans les lieux habités délivrée aux inspecteurs sociaux ou à d'autres fonctionnaires.....	833
3. L'autorisation de perquisition donnée à l'Autorité belge de la concurrence pour pénétrer dans des domiciles et des locaux professionnels.....	836
4. La suspension, à la requête du SPF Économie, de la mise à disposition d'une technique de communication.....	836
5. L'audition du témoin anonyme à la demande de la juridiction de fond	837
6. Le prélèvement ADN ou la comparaison ADN à la demande de la juridiction de fond....	837
7. L'autorisation d'un acte d'instruction ou du recours à une observation ou une infiltration dans le cadre de recherches d'une personne fugitive	837
8. L'exécution de la mesure d'interception de communications privées ordonnée dans le cadre de l'enquête de patrimoine	838
9. L'autorisation pour l'ordre d'évacuer un immeuble occupé de façon illégitime	838
§ 2. L'étendue et les conséquences de la saisine	839
A. L'étendue de la saisine.....	839
B. Effet attributif de la saisine.....	845
C. Effet limitatif de la saisine.....	847
D. Sanction du défaut de saisine	849
Chapitre 3. Les actes d'instruction	850
Section 1. Généralités	850
Section 2. L'interrogatoire de l'inculpé	852
§ 1. L'obligation d'entendre l'inculpé.....	852
§ 2. Les formes	854
§ 3. L'assistance d'un avocat	855
§ 4. La présence de tiers lors de l'audition.....	856
§ 5. Le droit au silence.....	857
§ 6. Les dépositaires du secret professionnel	859
Section 3. L'inculpation	859
§ 1. La notion d'inculpé.....	859
§ 2. Le moment de l'inculpation	862
§ 3. La personne bénéficiant des mêmes droits que l'inculpé.....	864
Section 4. L'audition de la partie civile	866
Section 5. L'audition des témoins	866
§ 1. Notion	866
§ 2. La convocation du témoin	868
§ 3. L'obligation de comparaître	869
§ 4. L'indication des données relatives à l'identité du témoin et l'anonymat partiel	870
A. La règle	870
B. L'exception : l'anonymat partiel.....	870
1. L'omission de certaines données d'identité.....	870

2. L'indication de l'adresse de service en lieu et place du domicile.....	873
§ 5. Les formes de l'audition	874
§ 6. L'obligation de répondre aux questions	876
A. Le principe	876
B. Le droit au silence	876
C. Les titulaires du secret professionnel	877
§ 7. La protection des témoins menacés	880
§ 8. Le faux témoignage.....	881
Section 6. Le témoignage anonyme complet	881
§ 1. Notion	882
§ 2. Conditions	883
§ 3. La procédure	884
A. Qui peut solliciter la mesure ?	884
B. La décision du juge d'instruction d'accorder ou non l'anonymat	885
C. La notification de l'ordonnance aux parties.....	886
D. Les modalités de l'audition	887
§ 4. La valeur probante du témoignage recueilli sous couvert d'anonymat complet	889
§ 5. La sanction du non-respect des règles applicables au témoignage recueilli sous couvert d'anonymat complet	890
Section 7. La descente sur les lieux et la reconstitution	890
Section 8. La perquisition.....	893
§ 1. Notion	893
§ 2. Autorités habilitées à perquisitionner	895
A. Le juge d'instruction	895
B. Le mandat de perquisition	896
§ 3. Les limites au pouvoir de perquisition	903
A. Le moment de la perquisition	903
B. L'inviolabilité de certains lieux et les cas particuliers.....	904
1. Les locaux jouissant de la protection diplomatique.....	904
2. La perquisition ou la saisie chez un parlementaire.....	905
3. La perquisition chez un dépositaire de secret professionnel.....	906
4. La perquisition chez un journaliste	911
5. La perquisition dans les locaux d'un service de renseignement.....	913
6. Les perquisitions dans les départements ministériels.....	914
7. La saisie de dossiers répressifs.....	914
8. Les établissements pénitentiaires	916
9. L'autorisation de visite domiciliaire délivrée aux inspecteurs sociaux	916
§ 4. Les conséquences d'une perquisition illégale.....	916
Section 9. Le contrôle visuel discret dans un domicile	917
Section 10. Le recours aux méthodes particulières de recherche.....	918
§ 1. Généralités	918
§ 2. L'observation dans une habitation.....	919
§ 3. L'observation ou l'infiltration à l'égard d'un avocat ou d'un médecin	921
Section 11. L'ouverture et la prise de connaissance du courrier.....	921
Section 12. Les saisies et le référé pénal.....	922
Section 13. Les mesures provisoires à l'égard des personnes morales.....	923
Section 14. Le mandat d'amener.....	924
Section 15. Le mandat d'arrêt.....	927
Section 16. L'exploration corporelle.....	927
Section 17. Le prélèvement et l'identification par analyse ADN.....	929
§ 1. Le prélèvement sous la contrainte sur la personne d'un suspect ou sur un mineur de moins de seize ans suspect (art. 90undecies C.i.cr.).....	929
§ 2. Le prélèvement sous la contrainte sur une personne non suspecte ou sur un mineur d'âge de moins de seize ans non suspect (art. 90duodecies C.i.cr.)	931
§ 3. Les banques de données ADN et les analyses comparatives.....	932
Section 18. L'autopsie.....	932
Section 19. Les prélèvements sanguins.....	934

Section 20. L'expertise	935
§ 1. Notion	935
§ 2. Le choix de l'expert.....	938
§ 3. La désignation et la mission de l'expert	942
§ 4. Le serment.....	947
§ 5. Les modalités d'exécution de l'expertise.....	948
A. Généralités.....	948
B. La question de la contradiction des opérations d'expertise.....	949
§ 6. Les honoraires et frais de l'expert	952
§ 7. La valeur probante	953
Section 21. L'expertise psychiatrique en vue de statuer sur l'internement d'une personne atteinte d'un trouble mental	953
Section 22. Le repérage et la localisation des communications électroniques	957
Section 23. Les recherches non-secrètes dans les systèmes informatiques relevant de la compétence du juge d'instruction	968
§ 1. La recherche ou l'extension de recherche non secrète dans un système informatique	968
§ 2. L'obligation de coopération des personnes compétentes	972
Section 24. La recherche secrète dans un système informatique dans le cadre du contrôle visuel discret	974
Section 25. Les écoutes, la prise de connaissance et l'enregistrement de communications non accessibles au public et la recherche secrète dans un système informatique	975
§ 1. Notions.....	975
A. Généralités.....	975
B. La notion de communication et de communication électronique.....	979
C. Le caractère non accessible au public de la (télé)communication	979
D. L'interception, l'exploration et l'enregistrement à l'aide d'un moyen technique.....	981
E. Le but secret de la mesure.....	981
F. L'utilisation d'un enregistrement effectué par un des participants à la communication.....	983
§ 2. Les conditions.....	984
A. Les personnes ou les lieux visés par la mesure.....	986
B. Le caractère exceptionnel et les principes de proportionnalité et de subsidiarité.....	992
1. Principe de proportionnalité (liste des infractions — art. 90ter, §§ 2 à 4).....	992
2. Principe de subsidiarité	996
§ 3. La durée de la mesure	997
§ 4. L'ordonnance motivée.....	998
§ 5. Le concours et la coopération des opérateurs et de toutes autres personnes compétentes	1004
§ 6. Les voies de recours	1006
§ 7. Les rapports communiqués tous les cinq jours	1006
§ 8. L'enregistrement intégral des (télé)communications et des données.....	1006
§ 9. La sélection par l'officier de police judiciaire et la transcription	1007
§ 10. La sélection définitive par le juge d'instruction	1008
§ 11. La découverte de nouvelles infractions	1010
§ 12. Le droit de consultation des enregistrements	1011
§ 13. La banque de données des empreintes vocales	1013
Section 26. Le rapport d'information succinct, l'enquête sociale et la médiation réparatrice	1014
Section 27. L'enquête de moralité pour les crimes destinés à être jugés par la cour d'assises	1014
Section 28. La commission rogatoire	1016
Chapitre 4. Les droits des parties durant l'instruction et le contrôle de l'instruction	1016
Section 1. Les prérogatives du ministère public	1016
§ 1. Le droit de se faire communiquer le dossier à tout moment de l'instruction.....	1016
§ 2. Le pouvoir de réquisition	1017
§ 3. Le droit d'appel des ordonnances du juge d'instruction	1017
§ 4. Le contrôle de la longueur des instructions	1018
§ 5. L'exécution des ordonnances du juge d'instruction	1018
Section 2. Les droits de l'inculpé et de la partie civile	1019
§ 1. La demande d'accès au dossier et d'en obtenir copie	1019
A. L'introduction de la demande	1021
B. Les motifs de refus ou de limitation d'accès.....	1023

C. Les limitations à l'accès au dossier ou à la copie	1024
D. Le droit d'appel.....	1026
E. Le pourvoi en cassation	1027
F. La mise à la disposition du dossier et la délivrance de copies.....	1028
G. La nouvelle demande.....	1029
H. L'interdiction d'un usage abusif du droit de consultation et d'obtenir la copie de pièces du dossier	1029
§ 2. La demande d'accès aux données à caractère personnel traitées dans le dossier	1032
A. L'introduction de la demande	1032
B. Les motifs de refus ou de limitation d'accès.....	1033
C. Le droit d'appel.....	1033
D. Les limites à l'utilisation de la procédure	1034
E. La nouvelle demande	1035
§ 3. La demande d'accomplissement d'un acte d'instruction complémentaire	1035
A. L'objet de la demande	1036
B. La procédure.....	1037
C. Les motifs de refus	1039
D. Le droit d'appel.....	1041
E. Le pourvoi en cassation	1043
F. La nouvelle demande	1043
§ 4. La demande de rectification, complétion, effacement ou interdiction d'utilisation de données à caractère personnel	1044
A. L'introduction de la demande	1044
B. Les motifs de refus	1045
C. Le droit d'appel.....	1045
D. Les limites à l'utilisation de la procédure.....	1047
E. La nouvelle demande	1048
§ 5. La saisine de la chambre des mises en accusation pour les instructions non clôturées dans l'année.....	1048
Section 3. Le contrôle de l'instruction par la chambre des mises en accusation	1048
§ 1. Le contrôle du bon déroulement de l'instruction	1048
§ 2. Le contrôle de la régularité de la procédure.....	1054
§ 3. Le contrôle de la régularité des méthodes particulières de recherche	1067
§ 4. Le recours en cassation	1076
TITRE V. LA CLÔTURE DE L'INSTRUCTION.....	1079
Chapitre 1. Le dessaisissement du juge d'instruction alors que l'instruction sur les faits n'est pas encore clôturée	1079
Section 1. Le dessaisissement par la chambre du conseil.....	1079
Section 2. Les autres possibilités de dessaisissement en cours d'instruction	1084
Chapitre 2. La clôture de l'instruction et le règlement de la procédure.....	1086
Section 1. La procédure.....	1086
§ 1. La communication du dossier au procureur du Roi en vue de l'établissement de réquisitions finales.....	1087
§ 2. La procédure devant la chambre du conseil.....	1093
A. L'avertissement et la consultation du dossier.....	1094
B. La première phase (facultative) : la demande d'actes d'instruction complémentaires	1098
C. La procédure à l'audience	1103
D. Le contrôle de la régularité de la procédure	1105
Section 2. Les ordonnances de la chambre du conseil.....	1109
§ 1. L'ordonnance de sursis à statuer	1113
§ 2. L'ordonnance de non-lieu	1115
§ 3. L'ordonnance homologuant la transaction pénale ou la convention de « médiation et mesures »	1124
§ 4. L'ordonnance de renvoi	1125
A. Généralités.....	1125
B. Le renvoi devant le tribunal correctionnel	1131
C. Le renvoi devant le tribunal de police.....	1135

D. Le renvoi devant la chambre de dessaisissement du tribunal de la jeunesse.....	1136
E. Les autres formes de renvoi	1137
§ 5. La procédure particulière en vue de la saisine de la cour d'assises	1137
§ 6. Les ordonnances rendues par la chambre du conseil en tant que juridiction de jugement ...	1138
A. L'internement.....	1138
B. La suspension du prononcé de la condamnation.....	1142
C. L'homologation de la convention de reconnaissance préalable de culpabilité.....	1143
Section 3. L'appel des ordonnances de la chambre du conseil	1145
§ 1. Le droit d'appel.....	1146
§ 2. La procédure	1157
§ 3. Le contrôle de la régularité de la procédure.....	1162
§ 4. Les arrêts de la chambre des mises en accusation.....	1168
Section 4. Le règlement de la procédure avant les assises	1173
Section 5. Le recours en cassation	1175
TITRE VI. LA DÉTENTION PRÉVENTIVE	1181
Introduction	1181
Chapitre 1. Le droit commun de la détention préventive	1182
Section 1. Les dispositions applicables	1182
§ 1. La Constitution	1182
§ 2. L'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme	1182
A. Généralités.....	1182
B. Le dépassement du délai raisonnable en matière de détention préventive.....	1184
§ 3. La loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive.....	1190
Section 2. L'emploi des langues	1190
Section 3. Les conditions de fond applicables à toute mesure de détention préventive.....	1192
Section 4. Aperçu des délais et des contrôles de la détention préventive.....	1194
§ 1. L'arrestation	1195
§ 2. Le mandat d'amener (éventuel).....	1195
§ 3. Le mandat d'arrêt	1195
§ 4. Le délai maximum de cinq jours de validité du mandat d'arrêt.....	1195
§ 5. La première comparution devant la chambre du conseil	1195
§ 6. L'appel (éventuel)	1196
§ 7. Le recours en cassation (éventuel).....	1196
§ 8. L'ordonnance de remise en liberté du juge d'instruction (éventuelle).....	1196
§ 9. Le contrôle mensuel ou bimestriel de la chambre du conseil	1196
§ 10. L'appel (éventuel).....	1196
§ 11. Le recours en cassation (éventuel).....	1197
§ 12. La situation lors du règlement de la procédure.....	1197
§ 13. La situation après le règlement de la procédure	1197
Section 5. L'arrestation	1197
Section 6. Le mandat d'amener	1198
Section 7. Le mandat d'arrêt.....	1199
§ 1. Les principes directeurs	1199
§ 2. L'autorité compétente	1199
§ 3. Les conditions de fond	1201
A. Les principes généraux.....	1201
B. L'existence d'indices sérieux de culpabilité	1203
C. Le seuil minimum de la peine.....	1206
D. L'absolue nécessité pour la sécurité publique.....	1207
E. Les conditions particulières pour les faits passibles d'une peine ne dépassant pas quinze ans de réclusion (à l'exception des infractions terroristes passibles de plus de cinq ans d'emprisonnement).....	1209
1. Le danger de récidive.....	1210
2. Le risque de fuite	1211
3. Le risque de disparition de preuves ou de collusion avec des tiers	1212
§ 4. Les conditions de forme.....	1213

A. L'interrogatoire préalable	1213
1. La concertation préalable avec l'avocat	1213
2. L'interrogatoire proprement dit	1214
B. La motivation	1224
C. Les mentions du mandat d'arrêt	1225
D. La signification du mandat d'arrêt	1228
1. Le délai constitutionnel de quarante-huit heures	1228
2. Les formes de la signification	1232
3. La traduction des passages pertinents du mandat d'arrêt	1234
§ 5. L'exécution du mandat d'arrêt	1235
A. Généralités	1235
B. L'exécution de la détention préventive par une détention sous surveillance électronique	1237
1. Notion	1237
2. La décision de détention sous surveillance électronique	1239
3. Le contrôle du maintien de la détention sous surveillance électronique	1241
4. Le retrait de la modalité d'exécution	1243
5. Le règlement de la procédure et la détention préventive sous surveillance électronique dans la phase de jugement	1243
§ 6. L'absence de recours contre les décisions du juge d'instruction statuant sur la délivrance du mandat d'arrêt	1245
Section 8. Le droit à l'information de la personne lésée et de la partie civile	1246
Section 9. Le droit de la personne détenue de communiquer librement et ses limites	1246
§ 1. La communication avec l'avocat	1246
§ 2. L'interdiction de communiquer (« mise au secret ») ou la restriction de contacts décidée par le juge d'instruction	1248
§ 3. Les conditions d'exercice du droit de communiquer	1250
A. Le régime pénitentiaire du détenu préventif	1250
B. L'échange de correspondance	1251
C. Les visites	1252
D. L'usage du téléphone	1254
Section 10. Le mandat d'arrêt par défaut	1256
§ 1. Notion	1256
§ 2. Les dispositions applicables	1256
§ 3. La signification	1256
§ 4. Les effets du mandat d'arrêt par défaut	1257
Section 11. Le mandat d'arrêt décerné contre l'inculpé laissé ou remis en liberté	1257
§ 1. Le champ d'application	1257
§ 2. La notion d'inculpé laissé en liberté	1258
§ 3. La notion d'inculpé remis en liberté	1260
§ 4. Les conditions d'application	1260
A. L'autorité qui peut prendre l'initiative	1260
B. Les conditions particulières visées à l'article 28	1260
1. Le défaut de se présenter à un acte de la procédure	1261
2. Les circonstances nouvelles et graves	1261
3. Le non-respect des mesures alternatives	1263
C. Les conditions visées aux articles 16 et suivants de la loi	1263
Section 12. La libération sous conditions ou sous caution	1265
§ 1. Notion	1265
§ 2. Le choix des conditions	1265
§ 3. La caution	1268
§ 4. La durée de la mesure	1276
§ 5. Les conditions de fond et de forme	1277
§ 6. Les recours	1279
A. Les recours contre la décision de mise en liberté sous caution ou conditions	1279
B. La demande de retrait ou de modification des conditions	1280
§ 7. Le contrôle du respect des conditions	1283
§ 8. Sanction du non-respect des conditions	1284

Section 13. La mainlevée du mandat d'arrêt par le juge d'instruction	1284
A. La mainlevée du mandat d'arrêt avant la première comparution devant la chambre du conseil	1285
B. La mainlevée du mandat d'arrêt après la première comparution devant la chambre du conseil	1286
Section 14. Le contrôle du maintien de la détention préventive	1287
§ 1. La première comparution en chambre du conseil dans les cinq jours	1288
A. Le délai	1288
B. L'avis de comparution	1289
C. La consultation du dossier	1289
D. La procédure à l'audience	1290
E. La mission de la chambre du conseil	1290
1. Le contrôle de la régularité du mandat d'arrêt	1290
2. Le maintien de la détention préventive	1293
F. L'appel	1293
G. Le pourvoi en cassation	1295
§ 2. Le contrôle mensuel ou bimestriel de la détention préventive	1298
A. Le délai pour statuer	1299
B. La mise à la disposition du dossier	1301
C. La procédure à l'audience	1306
D. La mission de la chambre du conseil	1309
E. L'appel devant la chambre des mises en accusation	1319
1. Le délai et les formes de l'appel	1320
2. L'accès au dossier	1321
3. La procédure	1322
4. La mission de la chambre des mises en accusation	1326
a. L'examen de la régularité de l'ordonnance de la chambre du conseil	1326
b. Le contrôle du maintien de la détention préventive	1326
c. Le contrôle de la régularité de la procédure	1328
5. L'arrêt	1331
a. La motivation	1331
b. La décision	1333
F. Le recours en cassation	1335
1. Les décisions susceptibles de pourvoi en cassation	1336
2. L'introduction du pourvoi	1337
3. L'arrêt	1340
Section 15. L'interrogatoire récapitulatif	1341
§ 1. Notion	1341
§ 2. La procédure	1341
§ 3. L'objet de l'interrogatoire	1342
Section 16. La situation de l'inculpé lors du règlement de la procédure	1343
§ 1. La remise en liberté de plein droit	1344
§ 2. Le maintien facultatif de la détention préventive	1344
§ 3. L'appel	1346
§ 4. Le recours en cassation	1348
§ 5. L'ordonnance de prise de corps	1350
§ 6. Le sort des mesures alternatives	1352
Section 17. La détention préventive dans la phase de jugement	1352
§ 1. La requête de mise en liberté	1352
A. La juridiction compétente	1354
B. La procédure	1358
§ 2. Le mandat d'arrêt décerné par la juridiction de jugement	1361
§ 3. Le sort du prévenu dès le prononcé du jugement	1362
A. La remise en liberté de plein droit	1362
B. Le maintien en détention de plein droit	1363
C. L'ordre d'arrestation immédiate	1363
D. L'ordre d'incarcération immédiate en matière d'internement	1367

Section 18. Élection de domicile par la personne mise en liberté provisoire	1368
Section 19. Le recours à la vidéoconférence	1368
Chapitre 2. Les régimes dérogatoires du droit commun	1371
Section 1. La matière militaire	1371
§ 1. En temps de paix	1372
§ 2. En temps de guerre	1372
Section 2. Les douanes et accises	1373
Section 3. La protection de la jeunesse	1376
Section 4. La matière du droit des étrangers	1377
§ 1. Le recours devant la chambre du conseil	1377
A. La compétence territoriale	1378
B. La procédure devant la chambre du conseil	1379
C. L'étendue du contrôle de la juridiction d'instruction	1383
§ 2. L'appel devant la chambre des mises en accusation	1401
§ 3. Le pourvoi en cassation	1403
§ 4. Le recours devenu sans objet	1406
Section 5. La mise en observation dans le cadre de la défense sociale	1411
Section 6. La matière de l'extradition et du mandat d'arrêt européen	1412
Section 7. La matière de l'arrestation à bord de navires belges et des auteurs d'infractions de piraterie maritime	1412
Chapitre 3. L'indemnisation en cas de détention illégale ou inopérante	1412
Introduction	1412
§ 1. L'arrestation ou la détention illégales	1413
A. Considérations générales	1413
B. Le droit d'action	1414
C. Les conditions	1415
1. Privation de liberté	1415
2. Incompatible avec l'article 5 de la Convention européenne	1416
D. Le dommage et l'indemnisation	1417
§ 2. La détention inopérante ou injustifiée	1417
A. Considérations générales	1417
B. Le champ d'application	1417
C. Les conditions de la demande	1418
1. Conditions préalables	1419
a) Durée minimale de la détention préventive	1419
b) L'incidence du comportement de la personne détenue	1419
2. Les conditions particulières	1423
a) Avoir été mis hors cause directement ou indirectement par une décision judiciaire passée en force de chose jugée	1424
b) Avoir bénéficié d'une ordonnance ou d'un arrêt de non-lieu	1425
c) Avoir été arrêté ou maintenu en détention après l'extinction de l'action publique par prescription (art. 28, § 1 ^{er} , c)	1425
D. L'indemnité	1426
E. La procédure	1428
1. La demande	1428
2. La charge de l'indemnité (art. 28, § 3, al. 2)	1429
3. Les voies de recours	1429

TOME II

TROISIÈME PARTIE. LE JUGEMENT	1435
TITRE I. LES JURIDICTIONS DE JUGEMENT	1437
Introduction	1437
Chapitre 1. Organisation judiciaire	1437
Section 1. Le tribunal de police	1437
Section 2. Le tribunal correctionnel	1438

Section 3. Le tribunal de la jeunesse	1440
Section 4. La cour d'assises	1441
Section 5. La cour d'appel	1443
Section 6. Les juridictions militaires	1445
Chapitre 2. La compétence	1445
Section 1. Les règles de compétence	1445
§ 1. Compétence matérielle, personnelle, territoriale.....	1446
§ 2. Règles d'ordre public.....	1446
§ 3. Jugement en premier ressort et en dernier ressort.....	1447
Section 2. La compétence de la juridiction répressive sur des questions de droit extra-pénal	1447
Section 3. La compétence matérielle	1448
§ 1. Le tribunal de police.....	1448
§ 2. Le tribunal correctionnel.....	1449
§ 3. La cour d'assises.....	1451
§ 4. La cour d'appel.....	1454
Section 4. La compétence personnelle	1454
§ 1. Les juridictions de la jeunesse.....	1455
A. La règle.....	1455
B. Les exceptions.....	1457
1. En matière de roulage.....	1457
2. Le dessaisissement.....	1458
a. Le régime prévu par l'article 57bis de la loi du 8 avril 1965.....	1458
b. Le régime prévu par l'article 125 du Code du 18 janvier 2018 de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (Communauté française).....	1461
c. Le régime prévu par l'article 38 du décret flamand du 15 février 2019.....	1463
d. Le régime prévu par l'article 89 de l'ordonnance bruxelloise du 16 mai 2019....	1464
e. Le régime prévu par l'article 84 du décret germanophone.....	1465
§ 2. Les juridictions militaires.....	1466
§ 3. La cour d'appel.....	1467
A. Les personnes jouissant du privilège de juridiction.....	1467
B. Le jugement des ministres.....	1467
Section 5. La compétence territoriale	1467
Section 6. La prorogation de compétence en raison de la connexité ou de l'indivisibilité	1469
A. Les notions de connexité et d'indivisibilité.....	1469
B. La prorogation de compétence.....	1471
1. Extension de la compétence matérielle.....	1472
2. Extension de la compétence personnelle.....	1472
3. Extension de la compétence territoriale.....	1473
Section 7. Contrôle de la compétence	1474
§ 1. Contrôle au regard de la qualification initiale.....	1475
A. Saisine simple.....	1475
B. Saisine après correctionnalisation ou contraventionnalisation.....	1476
§ 2. Contrôle au regard de la requalification éventuelle.....	1477
A. Saisine simple.....	1477
B. Saisine après correctionnalisation ou contraventionnalisation.....	1478
§ 3. Incompétence du chef de connexité.....	1479
TITRE II. LE DÉROULEMENT DU PROCÈS PÉNAL	1481
Chapitre 1. Notions générales	1481
Section 1. La publicité	1481
Section 2. L'oralité des débats	1484
Section 3. Le principe du contradictoire	1485
Section 4. L'assistance d'un avocat	1488
Section 5. Le délai raisonnable	1490
Section 6. La médiation réparatrice	1490
Chapitre 2. La preuve	1491

Section 1. La charge de la preuve et le rôle des parties et du juge dans la manifestation de la vérité	1491
§ 1. Le principe	1492
A. Le rôle de la partie poursuivante	1493
B. Le rôle du prévenu	1495
C. Le rôle du juge	1497
§ 2. Les corollaires du principe	1501
§ 3. L'atténuation du principe	1501
A. L'article 205 de la loi générale sur les douanes et accises	1502
B. L'article 67 ^{bis} et 67 ^{ter} des lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière	1502
C. L'article 43 ^{quater} du Code pénal	1508
Section 2. La recevabilité des preuves	1510
A. La règle : la liberté	1510
B. L'exclusion de la preuve non soumise à la contradiction des débats	1514
C. L'exclusion à titre de preuve des déclarations d'un suspect faites en violation du droit à l'assistance d'un avocat	1519
D. L'exclusion des preuves produites en violation des articles 50 et 55 de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse	1525
E. Plus d'exclusion systématique de la preuve illicite	1527
1. Les hypothèses dans lesquelles la preuve illicite doit être exclue	1529
a. La violation d'une règle de forme prescrite à peine de nullité	1530
b. L'irrégularité entachant la fiabilité de la preuve	1530
c. L'atteinte au droit à un procès équitable	1533
2. Une énumération limitative	1543
3. Les conséquences de l'exclusion de la preuve illicite	1547
Section 3. L'appréciation de la valeur probante des éléments de preuve	1549
A. Le principe : la libre appréciation et l'exigence de la preuve « au-delà de tout doute raisonnable »	1549
B. Les limites dans l'exercice de la libre appréciation par le juge	1555
1. L'aptitude d'un élément à servir de preuve	1555
2. La foi due aux actes	1556
3. Un raisonnement cohérent et logique : la violation de la notion légale de présomption de fait (anciennement présomption de l'homme)	1557
4. Le caractère équitable de la procédure dans son ensemble	1558
C. Les exceptions	1558
1. Les procès-verbaux	1559
a. Les procès-verbaux faisant foi jusqu'à inscription de faux	1560
b. Les procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve du contraire	1561
2. Le témoignage recueilli sous couvert d'anonymat complet	1570
3. Les déclarations faites par le biais d'une conférence téléphonique	1573
4. Les déclarations faites par le biais d'une vidéoconférence ou d'un circuit de télévision fermé avec altération de l'image et de la voix	1573
5. Les déclarations de « repentis »	1574
6. Les moyens de preuve obtenus dans le cadre de l'application d'une infiltration civile	1574
7. Les résultats d'un test polygraphique	1574
8. Les données recueillies par les services de renseignement et de sécurité à la suite de méthodes spécifiques ou exceptionnelles	1574
9. La possibilité de tirer des conséquences défavorables du silence de l'accusé	1575
Section 4. Les règles de preuve dans le cadre du jugement de l'action civile	1576
Section 5. Aperçu de certains moyens de preuve	1577
§ 1. Le dossier pénal constitué dans le cadre de l'information ou l'instruction	1578
§ 2. L'aveu	1583
§ 3. Le témoignage	1585
A. Notion	1585
B. L'obligation d'entendre les témoins à l'audience	1586
1. L'approche traditionnelle de la Cour de cassation	1586
2. Les critères dégagés par la Cour européenne des droits de l'homme	1588
3. L'état actuel de la jurisprudence de la Cour de cassation	1590

C. Les formes de l'audition et la prestation de serment.....	1595
D. L'anonymat partiel.....	1598
E. L'obligation de répondre sincèrement aux questions.....	1600
F. Faux témoignage et faux serment.....	1602
G. Le recueil de déclarations au moyen de médias audiovisuels.....	1602
1. L'audition à distance.....	1602
2. L'enregistrement audiovisuel ou audio de l'audition.....	1604
H. L'audition des mineurs et des majeurs vulnérables par vidéoconférence.....	1604
I. Le témoignage anonyme complet.....	1605
J. La valeur probante.....	1608
§ 4. Les expertises.....	1609
A. Notion.....	1609
B. Les différentes catégories d'expertise.....	1610
1. Les expertises et les avis de personnes spécialisées au stade de l'information.....	1610
2. L'expertise dans le cadre de l'instruction préparatoire.....	1611
3. L'expertise ordonnée par la juridiction de fond.....	1611
4. Le rapport du conseiller technique d'une partie.....	1612
C. Le choix de l'expert.....	1613
D. La désignation et la mission de l'expert.....	1614
E. Le serment et l'audition de l'expert à l'audience.....	1614
F. Les modalités d'exécution de l'expertise.....	1615
1. La position traditionnelle de la Cour de cassation.....	1616
2. La jurisprudence de la Cour constitutionnelle.....	1617
a. L'arrêt n° 24/97 du 30 avril 1997 relatif aux expertises ordonnées par le juge pénal statuant en qualité de juge du fond.....	1617
b. Les arrêts n° 74/98 du 24 juin 1998 et n° 1/99 du 13 janvier 1999 relatifs aux expertises ordonnées au cours de la phase préparatoire du procès pénal.....	1618
3. L'évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation.....	1618
4. L'enseignement de la Cour européenne des droits de l'homme.....	1619
5. Tentative de synthèse.....	1620
G. La valeur probante.....	1622
§ 5. La descente sur les lieux.....	1626
§ 6. Le prélèvement de référence et l'analyse ADN durant la phase de jugement.....	1626
§ 7. Les compléments d'enquête et les renseignements.....	1627
Chapitre 3. La procédure de reconnaissance préalable de culpabilité.....	1630
Section 1. Notion.....	1630
Section 2. La procédure.....	1631
Chapitre 4. La saisine de la juridiction.....	1635
Section 1. Procédés.....	1635
§ 1. La citation directe.....	1635
§ 2. La convocation par procès-verbal (art. 216 ^{quater} C.i.cr.).....	1642
§ 3. La procédure accélérée (art. 216 ^{quinquies} et 216 ^{sexies} C.i.cr.).....	1644
§ 4. L'ordonnance de renvoi.....	1646
§ 5. La comparution volontaire.....	1649
§ 6. La saisine d'office.....	1650
§ 7. L'exercice d'une voie de recours après une décision au fond.....	1651
§ 8. L'arrêt de règlement de juges.....	1651
Section 2. Effets de la saisine.....	1651
§ 1. La juridiction est saisie des faits infractionnels.....	1651
A. Généralités.....	1651
B. L'obligation de qualifier correctement les faits.....	1654
§ 2. La juridiction ne peut juger que les personnes poursuivies.....	1659
§ 3. La juridiction a l'obligation de statuer.....	1659
Section 3. L'accès au dossier.....	1659
Chapitre 5. Les procédures incidentes.....	1663
Section 1. Le référé pénal au stade de la phase de jugement.....	1663

Section 2. La détention préventive au stade de la phase de jugement	1664
Section 3. Les questions préjudicielles	1664
§ 1. Généralités	1664
§ 2. La question préjudicielle adressée à la Cour constitutionnelle	1668
A. Notion	1668
B. Les effets des arrêts de la Cour constitutionnelle	1676
§ 3. La question préjudicielle adressée à la Cour de justice de l'Union européenne	1678
Section 4. Le contrôle des méthodes particulières de recherche	1680
Section 5. La procédure d'inscription en faux	1684
Section 6. L'audition de témoins sous couvert d'anonymat complet	1687
Section 7. Le trajet restauratif	1688
Chapitre 6. L'instruction d'audience et les débats	1689
Section 1. Notion	1690
Section 2. Le recours à la vidéoconférence	1692
§ 1. Les principes généraux	1693
§ 2. Les hypothèses d'application	1695
Section 3. La comparution du prévenu	1698
§ 1. La règle	1698
§ 2. L'exception	1704
Section 4. La comparution des autres parties	1706
Section 5. L'interprète	1708
Section 6. L'audience d'introduction et le dépôt des conclusions	1709
§ 1. La notion de conclusions	1710
§ 2. Le dépôt des conclusions en application de l'article 152 du Code d'instruction criminelle	1712
A. L'audience d'introduction et le calendrier pour le dépôt des conclusions	1712
B. La structure des conclusions	1714
C. L'écartement des conclusions tardives	1715
§ 3. Le dépôt de conclusions en dehors de la procédure prévue par l'article 152 du Code d'instruction criminelle	1716
§ 4. Le dépôt de conclusions dans le cadre de l'examen de l'action civile en prosécution de cause	1718
§ 5. L'obligation de répondre aux conclusions	1718
Section 7. Les débats et le dépôt de pièces	1721
§ 1. Les débats	1721
§ 2. Le dépôt des pièces et les réquisitions écrites tendant à la confiscation	1723
§ 3. La procédure de mise en état pour le jugement de l'action civile	1729
Section 8. Le procès-verbal d'audience (art. 190ter C.I.cr.)	1731
Chapitre 6. Le jugement	1735
Section 1. La délibération des juges et le prononcé du jugement	1735
§ 1. La délibération et la réouverture des débats	1735
§ 2. La signature et le prononcé du jugement	1741
Section 2. Le jugement	1748
§ 1. Les espèces de jugement	1748
A. Jugement contradictoire et jugement par défaut	1748
B. Jugement définitif et jugement avant dire droit	1749
§ 2. Le contenu et la motivation des jugements	1751
A. Généralités	1751
B. L'indication des dispositions appliquées	1757
C. La motivation sur la culpabilité	1763
1. En l'absence de conclusions	1763
2. En cas de dépôt de conclusions	1766
D. La motivation de la peine	1770
E. Les condamnations d'office	1790
F. La condamnation aux frais de justice, à la contribution au Fonds des victimes d'actes intentionnels de violence, à celle au Fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne et à l'indemnité de procédure	1791
1. Les frais de justice	1791

2. L'indemnité forfaitaire pour frais.....	1795
3. La contribution au Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et celle au Fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne	1797
4. L'indemnité de procédure dans le cadre de l'action civile	1799
§ 3. Les effets des jugements	1808
A. Le jugement a l'autorité de la chose jugée	1808
B. Le jugement pénal n'est toutefois pas exécutoire immédiatement.....	1811
1. L'exécution de la peine privative de liberté	1814
2. L'exécution de la peine d'amende	1815
3. L'exécution de la peine de confiscation	1816
4. L'exécution de la peine de travail et de la peine de probation autonome	1817
5. L'exécution de la peine de surveillance électronique.....	1817
§ 4. Le jugement sur l'action civile.....	1817
§ 5. Les recherches des personnes fugitives	1820
§ 6. L'enquête particulière sur les avantages patrimoniaux	1821
§ 7. L'enquête pénale d'exécution	1824
§ 8. L'interprétation et la rectification des décisions judiciaires, et la réparation de l'omission d'un chef de demande.....	1828
TITRE III. LES RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA PROCÉDURE DEVANT LA COUR D'ASSISES	1833
Chapitre 1. La phase préliminaire.....	1834
Section 1. L'acte d'accusation	1835
Section 2. La fixation de la cause	1835
Section 3. La désignation d'un conseil et l'interrogatoire de l'accusé par le président	1836
Section 4. Les devoirs complémentaires ordonnés par le président	1836
Section 5. Le renvoi de la cause à une audience ultérieure et la jonction d'actes d'accusation	1837
Section 6. La décision d'autoriser une captation sonore ou audiovisuelle.....	1837
Section 7. L'audience préliminaire	1837
§ 1. Etablissement de la liste des témoins.....	1838
§ 2. L'examen des nullités et des causes d'irrecevabilité ou d'extinction de l'action publique	1840
§ 3. Le contrôle des méthodes particulières de recherche	1841
Chapitre 2. La convocation des parties et la composition du jury	1842
Section 1. La convocation des parties	1842
Section 2. L'audience de composition du jury	1843
§ 1. Le tirage au sort des jurés.....	1844
§ 2. La prestation de serment des jurés.....	1846
§ 3. La séance d'information.....	1847
Chapitre 3. La procédure par défaut	1847
Chapitre 4. L'audience au fond	1848
Section 1. La comparution des parties et le procès-verbal d'audience	1849
Section 2. Les fonctions et le pouvoir discrétionnaire du président	1851
Section 3. La lecture de l'acte d'accusation et de l'acte de défense	1853
Section 4. L'interrogatoire de l'accusé	1853
Section 5. L'audition des témoins	1853
§ 1. La liste et l'ordre de passage des témoins	1854
§ 2. L'interdiction de témoigner de certaines personnes	1854
§ 3. Les témoins anonymes.....	1855
§ 4. L'audition de témoins à l'aide de moyens audiovisuels.....	1856
§ 5. La déposition proprement dite	1856
Section 6. Le réquisitoire, les plaidoiries et la clôture des débats	1860
Section 7. Disposition générale relative au contrôle des méthodes particulières de recherche.....	1860
Chapitre 5. La décision sur la culpabilité	1861
Section 1. La rédaction des questions et la prise en délibéré	1861
Section 2. La délibération et le vote sur la culpabilité.....	1863
Section 3. La motivation du verdict.....	1865
Section 4. Le renvoi à une autre session en cas d'erreur manifeste	1870

Chapitre 6. Le débat et la délibération sur la peine	1870
Chapitre 7. Le débat et la délibération sur les intérêts civils.....	1872
Chapitre 8. L'opposition.....	1873
Chapitre 9. Le pourvoi en cassation	1875
Section 1. Le pourvoi contre l'arrêt contenant la déclaration de culpabilité du jury et la motivation ...	1876
Section 2. Le pourvoi contre un arrêt d'acquiescement	1877
Section 3. Le pourvoi contre la décision motivée de la cour d'assises de renvoyer la cause à la session suivante	1878
Section 4. Le pourvoi contre l'arrêt infligeant une peine.....	1879
Section 5. Le pourvoi contre l'arrêt statuant sur les intérêts civils.....	1880
QUATRIÈME PARTIE. LES VOIES DE RECOURS	1883
INTRODUCTION	1885
TITRE I. L'OPPOSITION.....	1889
Chapitre 1. Notion.....	1889
Chapitre 2. Les conditions de recevabilité de l'opposition	1889
Section 1. Les décisions susceptibles d'opposition.....	1889
Section 2. Les personnes qui peuvent former opposition	1894
Section 3. Les formes	1894
§ 1. Signification par acte d'huissier de justice	1895
§ 2. L'opposition formée par le prévenu détenu ou interné	1897
Section 4. Les délais	1898
§ 1. Durée du délai	1898
§ 2. Point de départ du délai	1900
A. Le délai ordinaire	1900
B. Le délai extraordinaire pour le prévenu	1905
C. Le délai spécifique pour le prévenu arrêté à l'étranger.....	1912
Chapitre 3. Les effets de l'opposition	1913
Chapitre 4. La procédure et la décision sur opposition	1917
Section 1. L'opposition déclarée irrecevable	1918
Section 2. L'opposition déclarée non avenue	1920
§ 1. Le défaut itératif.....	1921
§ 2. Le défaut non justifié par un cas de force majeure ou une excuse légitime	1922
§ 3. Les effets de la décision déclarant l'opposition non avenue	1930
Section 3. L'opposition déclarée recevable et avenue	1934
Chapitre 5. La tierce opposition	1939
Chapitre 6. Les recours contre la décision sur opposition	1941
TITRE II. L'APPEL	1943
Chapitre 1. Notion.....	1943
Chapitre 2. Les conditions de recevabilité	1944
Section 1. Les décisions susceptibles d'appel.....	1944
§ 1. La règle.....	1944
§ 2. Ne sont toutefois pas susceptibles d'appel	1944
A. Les mesures d'ordre	1944
B. Les décisions rendues par une cour ou rendues en premier et dernier ressort.....	1946
Section 2. Les personnes qui peuvent interjeter appel.....	1947
Section 3. Les formes de l'appel.....	1949
§ 1. Appel principal des parties en cause	1949
A. Déclaration au greffe.....	1949
B. Personne détenue.....	1951
§ 2. La requête contenant les griefs	1951
A. À peine de déchéance, l'obligation de déposer une requête contenant les griefs.....	1951
B. La notion de grief précis et sa portée	1958

C. La détermination de la saisine des juges d'appel à la lumière des griefs invoqués	1965
§ 3. Appel incident de l'intimé (art. 203, § 4 C.i.cr.)	1975
Section 4. Les délais	1977
§ 1. La règle (art. 203, § 1 ^{er} , al. 1 ^{er} , C.i.cr.)	1977
§ 2. Les exceptions	1983
A. Appel subséquent du ministère public et du prévenu (art. 203, § 2, al. 1 et 2, C.i.cr.)	1983
B. Appel subséquent de la partie civile (art. 203, § 2, al. 3, C.i.cr.)	1984
C. Appel incident de l'intimé (art. 203, § 4 C.i.cr.)	1984
Chapitre 3. Les effets de l'appel	1984
Section 1. L'effet suspensif	1985
Section 2. L'effet dévolutif	1985
Chapitre 4. La procédure et la décision sur l'appel	1998
Section 1. La convocation des parties	1998
Section 2. L'instance d'appel	1998
§ 1. La composition de la juridiction	1998
§ 2. L'évocation	1999
§ 3. Le déroulement de la procédure	2002
§ 4. La demande nouvelle	2006
Section 3. La décision sur l'appel	2007
§ 1. Recevabilité	2007
§ 2. Décision sur la compétence	2007
§ 3. Décision sur le fond de l'affaire	2007
A. Décision d'avant dire droit	2008
B. Décision de confirmation	2008
C. Décision d'émendation	2009
D. Décision de réformation	2010
E. Décision sur l'arrestation immédiate	2010
§ 4. La règle de l'unanimité en cas d'aggravation de la situation du prévenu	2010
§ 5. Décision rendue par défaut	2021
Section 4. Concours entre l'appel et l'opposition	2021
§ 1. Les deux voies de recours sont exercées par la même partie	2021
A. Les deux voies de recours sont utilisées simultanément	2021
B. Les voies de recours sont utilisées successivement	2021
§ 2. Les deux voies de recours sont exercées par des parties différentes	2022
Chapitre 5. Les règles particulières applicables à l'appel dans le cadre de la procédure accélérée	2024
TITRE III. LE RECOURS EN CASSATION	2027
Introduction	2027
Chapitre 1. Le pourvoi en cassation	2028
Section 1. Notion	2028
Section 2. Les conditions de recevabilité du pourvoi	2029
§ 1. Les décisions susceptibles de pourvoi (immédiat ou différé)	2029
A. Les décisions définitives rendues en dernier ressort	2029
B. Les décisions préparatoires ou d'instruction	2033
1. La règle : l'irrecevabilité du pourvoi immédiat	2033
2. Les exceptions permettant l'introduction d'un pourvoi immédiat	2041
§ 2. Les personnes qui peuvent se pourvoir	2049
§ 3. Les formes du pourvoi	2053
A. Déclaration au greffe	2053
B. Signification aux parties	2061
§ 4. Les délais	2070
A. La durée du délai	2070
1. La règle : le délai de quinze jours	2070
2. Les délais spécifiques	2071
B. La prise de cours du délai	2072
1. Le pourvoi contre les décisions définitives contradictoires	2072

2. Le pourvoi contre les décisions définitives rendues par défaut mais susceptibles d'opposition	2073
3. Le pourvoi contre les décisions rendues par défaut mais non susceptibles d'opposition	2077
4. Le pourvoi contre les décisions rendues par les juridictions d'instruction	2078
5. Le pourvoi contre les décisions préparatoires ou d'instruction	2079
§ 5. L'application de la règle « pourvoi sur pourvoi ne vaut »	2080
Section 3. Les moyens à l'appui du pourvoi	2081
§ 1. Les différents types de moyens	2081
A. Griefs de forme	2082
1. Généralités	2082
2. Le défaut ou vice de motivation	2083
3. La violation de la foi due aux actes	2085
4. La violation de la notion légale de présomption de fait (anciennement présomption de l'homme)	2087
5. La saisine irrégulière, l'incompétence et l'excès de pouvoir	2088
6. Concernant l'action civile seulement : la violation du principe dispositif	2089
B. Griefs de fond	2090
§ 2. La forme de présentation des moyens	2091
§ 3. Les moyens irrecevables	2092
A. Les moyens de fait	2092
B. La violation de formes non substantielles ou non prescrites à peine de nullité	2094
C. Le défaut de pertinence à l'égard de la décision attaquée	2094
D. Le défaut de précision	2096
E. Le moyen nouveau	2096
F. L'intérêt du demandeur	2099
1. La règle	2099
2. La substitution de motifs	2101
G. La règle dite de la peine légalement justifiée	2102
Section 4. Les effets du pourvoi	2106
§ 1. Effet suspensif	2106
§ 2. Effet dévolutif	2106
A. Portée du pourvoi	2106
B. Les moyens d'office	2109
Section 5. Procédure et jugement du pourvoi	2111
§ 1. Le mémoire contenant les moyens	2111
§ 2. Le dépôt des autres pièces	2121
§ 3. Le désistement du pourvoi	2121
§ 4. La demande en faux incidente	2123
§ 5. Le mémoire en réponse	2124
§ 6. Les conclusions du ministère public	2125
§ 7. La procédure	2127
A. La procédure de non-admission en cas de pourvoi manifestement irrecevable ou manifestement non fondé	2127
B. La procédure de droit commun	2131
§ 8. Les arrêts	2137
A. Les arrêts avant dire droit	2137
B. Les arrêts décrétant le désistement ou constatant le défaut d'objet	2137
C. Les arrêts de rejet	2138
D. La cassation	2140
1. Notion	2140
2. Étendue	2140
3. Cassation sans renvoi	2147
4. Cassation avec renvoi	2149
§ 9. Pouvoirs de la juridiction de renvoi	2150
§ 10. Pourvoi contre la décision de la juridiction de renvoi	2152
§ 11. La rétractation d'un arrêt prononcé par la Cour de cassation	2152
Chapitre 2. Le pourvoi dans l'intérêt de la loi	2156

Chapitre 3. La dénonciation sur demande du procureur général près une cour d'appel ou du ministre de la Justice.....	2157
TITRE IV. LA RÉVISION DES CONDAMNATIONS PÉNALES	2159
1. Notion.....	2161
2. Causes de révision (art. 443 C.i.cr.).....	2162
3. Compétence et procédure (art. 444 à 447 C.i.cr.)	2166
a. La demande (art. 444 C.i.cr.).....	2166
b. L'instruction.....	2168
c. Le jugement.....	2170
4. Publicité et indemnité.....	2171
TITRE V. LA RÉTRACTATION À LA SUITE D'UN ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE	2173
1. Notion.....	2173
2. La demande	2173
3. Compétence.....	2174
4. Introduction de l'instance.....	2174
5. Instruction	2174
6. Effet.....	2175
TITRE VI. LA RÉOUVERTURE DE LA PROCÉDURE À LA SUITE D'UN ARRÊT DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME.....	2177
Chapitre 1. La requête devant la Cour européenne des droits de l'homme	2178
Section 1. La Cour européenne des droits de l'homme	2178
Section 2. La saisine de la Cour européenne.....	2179
Section 3. La recevabilité.....	2180
Section 4. L'examen au fond	2181
Section 5. Le dessaisissement en faveur de la Grande Chambre.....	2182
Section 6. Les arrêts.....	2183
Section 7. Le renvoi devant la Grande Chambre	2183
Section 8. L'exécution et l'autorité de la chose jugée des décisions de la Cour européenne.....	2184
Chapitre 2. La réouverture de la procédure en droit belge.....	2186
Section 1. Une procédure limitée à l'action publique	2187
Section 2. La demande de réouverture de la procédure	2188
§ 1. Compétence de la Cour de cassation	2188
§ 2. Initiative	2189
§ 3. Formalités.....	2190
§ 4. Délai	2190
§ 5. Critères d'appréciation	2190
Section 3. Le déroulement de la procédure après sa réouverture	2194
§ 1. Sort de la détention préventive, de l'arrestation immédiate et de l'exécution de la peine	2196
§ 2. Prescription de l'action publique.....	2196
§ 3. Indemnisation de la partie civile.....	2196
§ 4. Réparation pour les peines déjà subies	2197
CINQUIÈME PARTIE. PROCÉDURES PARTICULIÈRES.....	2199
TITRE I. LE RÈGLEMENT DE JUGES.....	2201
1. Notion.....	2201
2. Compétence et procédure (art. 525 à 540 C.i.cr. et 613-3° C. jud.).....	2206
TITRE II. LA RÉCUSATION ET LE RENVOI À UNE AUTRE JURIDICTION	2211
Chapitre 1. La récusation (art. 828 à 847 C. jud.).....	2211
1. Notion.....	2211
2. La procédure.....	2219
Chapitre 2. Le renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime (art. 542 à 552 C.i.cr.).....	2228

1. Notion.....	2228
2. La procédure.....	2233
Chapitre 3. Le renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de sûreté publique	2236
Chapitre 4. Le renvoi d'un tribunal à un autre pour cause d'impossibilité de constituer un siège	2237
TITRE III. LES POURSUITES CONTRE LES MEMBRES DES GOUVERNEMENTS	
FÉDÉRAL, COMMUNAUTAIRES ET RÉGIONAUX	2239
Chapitre 1. L'irresponsabilité pour les opinions émises dans l'exercice des fonctions	2239
Chapitre 2. Le régime particulier des poursuites	2240
Section 1. Le principe	2240
Section 2. La juridiction compétente	2240
§ 1. Pour les actes commis dans l'exercice des fonctions	2340
§ 2. Pour les actes commis en dehors de l'exercice des fonctions	2241
Section 3. Les poursuites et l'instruction	2241
Section 4. L'arrestation et la détention préventive.....	2242
Section 5. La clôture de l'instruction et la saisine de la juridiction de jugement.....	2243
Section 6. La procédure de jugement	2244
TITRE IV. LES POURSUITES CONTRE LES PARLEMENTAIRES	2247
Chapitre 1. L'irresponsabilité pour les opinions émises dans l'exercice des fonctions.....	2247
Chapitre 2. Le régime particulier des poursuites	2248
Section 1. Le principe	2248
Section 2. Le champ d'application de l'article 59 de la Constitution.....	2249
§ 1. <i>Ratione personae</i>	2249
§ 2. <i>Ratione temporis</i>	2249
§ 3. <i>Ratione materiae</i>	2251
§ 4. Le flagrant délit	2251
Section 3. L'information et l'instruction en cause d'un parlementaire.....	2252
§ 1. L'information.....	2252
§ 2. L'instruction	2253
A. Le principe de la liberté d'instruire	2253
B. Les formalités particulières pour les actes d'instruction contraignants	2255
C. La suspension des poursuites à la requête du parlementaire ou d'office.....	2256
Section 4. L'arrestation et la détention préventive.....	2257
Section 5. La clôture de l'instruction et la saisine de la juridiction de jugement.....	2258
§ 1. La règle	2258
§ 2. La demande de levée d'inviolabilité	2259
TITRE V. LES POURSUITES À L'ENCONTRE DES MAGISTRATS.....	2265
Chapitre 1. Champ d'application du régime dérogatoire.....	2266
Section 1. <i>Ratione personae</i>	2266
Section 2. <i>Ratione temporis</i>	2267
Section 3. <i>Ratione materiae</i>	2268
Section 4. Connexité.....	2269
Chapitre 2. L'initiative des poursuites	2270
Chapitre 3. L'information	2271
Chapitre 4. L'instruction.....	2273
Chapitre 5. L'arrestation et la détention préventive.....	2275
Chapitre 6. Le jugement par la cour d'appel pour les délits et crimes correctionnalisés	2276
Chapitre 7. La délocalisation des poursuites pour les magistrats d'une cour d'appel ou du travail ..	2277
TITRE VI. LA PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL DE L'APPLICATION DES PEINES.....	2281
Chapitre 1. Le tribunal de l'application des peines	2285

Section 1. Composition	2285
Section 2. La compétence du tribunal de l'application des peines	2289
§ 1. Les compétences personnelle et matérielle	2289
§ 2. La compétence territoriale	2291
Chapitre 2. La procédure d'octroi d'une modalité d'exécution de la peine aux condamnés dont le total des peines à exécuter excède trois ans.....	2294
Section 1. La saisine du tribunal.....	2294
Section 2. L'avis du directeur.....	2295
§ 1. Le délai dans lequel l'avis doit être émis.....	2295
§ 2. L'audition du condamné	2296
§ 3. Le contenu du dossier constitué par le directeur	2296
§ 4. L'avis proprement dit.....	2298
§ 5. L'avis du service spécialisé pour certains condamnés	2298
Section 3. L'avis du ministère public.....	2299
Section 4. L'audience	2300
§ 1. La fixation de la première audience	2300
§ 2. Les convocations et l'accès au dossier	2301
§ 3. La comparution du condamné et de la partie civile	2301
§ 4. Le déroulement de l'audience.....	2303
§ 5. Le recours à la vidéoconférence.....	2306
Section 5. La décision.....	2308
Chapitre 3. La procédure d'octroi d'une modalité d'exécution de la peine aux condamnés dont le total des peines à exécuter n'excède pas trois ans.....	2315
Section 1. L'introduction de la demande	2317
Section 2. La constitution du dossier et l'avis du directeur pour les condamnés détenus	2318
Section 3. L'avis facultatif du ministère public	2319
Section 4. La décision du juge de l'application des peines.....	2320
Chapitre 4. La procédure relative à la suspension, la révocation, la révision ou la réévaluation d'une modalité d'exécution de la peine	2323
Chapitre 5. La libération provisoire pour raisons médicales	2329
Chapitre 6. Les voies de recours	2331
Section 1. L'opposition	2331
Section 2. L'absence d'appel.....	2333
Section 3. Le pourvoi en cassation.....	2333
Chapitre 7. L'exécution de l'internement	2338
Section 1. La première audience (art. 29 à 46 de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement)	2338
Section 2. L'organisation ultérieure de l'internement (art. 47 à 56 de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement)	2342
§ 1. Le réexamen de la situation de l'interné faisant l'objet d'un placement	2342
§ 2. Les procédures d'urgence	2343
A. L'octroi d'urgence d'une permission de sortie ponctuelle (art. 53 de la loi du 14 mai 2014)	2343
B. La procédure d'urgence relative à l'octroi d'une des modalités d'exécution de l'internement (art. 54 de la loi du 14 mai 2014)	2343
C. Le transfèrement d'urgence pour des raisons de sécurité (art. 56 de la loi du 14 mai 2014)	2345
§ 3. La suspension et l'adaptation des conditions (art. 58 de la loi du 5 mai 2014)	2345
§ 4. La suspension, la révocation et la révision des modalités d'exécution (art. 59 à 65 de la loi du 5 mai 2014)	2346
Section 3. La libération définitive (art. 66 à 75 de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement)	2347
Section 4. Le recours à la vidéoconférence.....	2349
Section 5. L'opposition (art. 78 à 80 de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement)	2351
Section 6. Le pourvoi en cassation (art. 78 à 80 de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement)	2351
Chapitre 8. La procédure d'internement d'un condamné.....	2352

SIXIÈME PARTIE. LA COOPÉRATION JUDICIAIRE INTERNATIONALE	2359
TITRE I. L'EXTRADITION PASSIVE	2361
Chapitre 1. Le droit applicable	2361
Chapitre 2. Le droit classique de l'extradition	2364
Section 1. Les conditions de fond de l'extradition	2364
§ 1. L'existence d'un traité	2364
§ 2. La nationalité belge, la qualité de (candidat) réfugié et celle de citoyen de l'Union européenne	2365
§ 3. L'âge	2367
§ 4. La nature de l'infraction	2368
§ 5. Le seuil de la peine	2371
§ 6. Le principe de la double incrimination	2371
§ 7. Le lieu de l'infraction	2372
§ 8. La prescription	2372
§ 9. La règle « <i>non bis in idem</i> »	2374
§ 10. La garantie du respect des droits fondamentaux et la clause de non-discrimination	2375
Section 2. La procédure	2378
§ 1. L'arrestation provisoire	2378
A. Notion	2378
B. Les conditions	2379
1. L'avis officiel	2380
2. L'urgence	2380
3. La régularité apparente de la demande d'extradition	2381
C. Le régime juridique applicable	2381
D. Les recours	2383
E. La fin du régime de l'arrestation provisoire	2385
F. Les perquisitions et saisies dans le cadre de l'arrestation provisoire	2387
§ 2. L'exequatur des mandats d'arrêt étrangers	2388
A. Notion	2388
B. L'intervention de la chambre du conseil	2389
1. L'étendue du contrôle	2389
2. La procédure	2392
3. La signification des pièces	2392
4. Les recours	2393
§ 3. La mise sous écrou extraditionnel	2396
§ 4. L'avis de la chambre des mises en accusation	2399
§ 5. La décision du gouvernement	2399
Chapitre 3. Le mandat d'arrêt européen	2402
§ 1. Les conditions de l'exécution d'un mandat d'arrêt européen étranger	2406
A. Le champ d'application	2406
B. Les causes de refus obligatoires	2407
1. L'amnistie	2407
2. L'application du principe « <i>ne bis in idem</i> » à l'intérieur de l'Union européenne	2408
3. La minorité	2409
4. La prescription de l'action publique ou de la peine	2410
5. L'atteinte aux droits fondamentaux	2412
6. L'exigence de la double incrimination et ses exceptions	2422
C. Les causes de refus facultatives	2425
1. Les poursuites en Belgique pour les mêmes faits	2425
2. Le classement sans suite et le non-lieu	2425
3. L'application du principe « <i>ne bis in idem</i> » hors de l'Union européenne	2426
4. L'exécution en Belgique de la peine prononcée à l'étranger à l'encontre d'un Belge ou d'un résident en Belgique	2426
5. La clause de territorialité	2429
6. La clause d'extraterritorialité	2430
7. Le jugement par défaut	2430

D. La remise conditionnelle	2432
E. L'exigence du consentement du premier État d'exécution en cas de mandats d'arrêt européens successifs.....	2434
F. Les exigences de forme.....	2436
§ 2. La procédure d'exécution d'un mandat d'arrêt européen émis par un autre État membre de l'Union européenne	2439
A. La demande d'arrestation de la personne recherchée et d'exécution du mandat d'arrêt européen.....	2439
B. L'intervention du juge d'instruction.....	2441
1. L'audition de la personne sur le mandat d'arrêt européen et sa mise en détention.....	2441
2. L'audition éventuelle de la personne visée par un mandat d'arrêt européen émis aux fins de poursuites pénales à la demande de l'autorité d'émission ou le transfèrement temporaire dans l'attente de la décision sur l'exécution du mandat d'arrêt européen	2443
3. La décision sur l'existence d'une cause manifeste de refus d'exécution du mandat d'arrêt européen	2444
4. L'ordonnance sur la mise en détention et la remise en liberté.....	2445
C. La procédure en cas de consentement de la personne.....	2448
D. La décision de la chambre du conseil sur l'exécution du mandat d'arrêt européen	2449
E. L'appel.....	2454
F. Le recours en cassation	2457
G. Les délais.....	2459
§ 3. La remise de la personne et d'objets	2460
A. Les délais.....	2460
B. Le sursis à la remise.....	2461
C. Le sursis suite à la règle de la spécialité	2464
D. Le principe de spécialité et la demande complémentaire d'exécution après la remise	2464
E. La remise d'objets.....	2465
Chapitre 4. Les règles particulières applicables au transfèrement d'un suspect aux juridictions pénales internationales	2466
Section 1. L'arrestation provisoire	2469
§ 1. L'arrestation provisoire à la demande de la Cour pénale internationale	2469
§ 2. L'arrestation provisoire à la demande du procureur du TPIR, du TPIY ou des chambres spécialisées pour le Kosovo	2470
Section 2. L'arrestation et le transfert à la requête de la juridiction pénale internationale	2471
§ 1. L'arrestation et le transfert à la demande de la Cour pénale internationale	2471
§ 2. L'arrestation et le transfert à la demande du TPIR, du TPIY ou des chambres spécialisées pour le Kosovo	2474
§ 3. L'arrestation et le transfert à la demande du Tribunal spécial pour le Liban	2477
TITRE II. L'EXTRADITION ACTIVE	2479
Chapitre 1. Le droit applicable.....	2479
Chapitre 2. Les conditions de l'extradition active	2480
Chapitre 3. Le mandat d'arrêt international.....	2481
Chapitre 4. Le mandat d'arrêt européen	2483
Chapitre 5. La demande d'arrestation provisoire et d'extradition ou de remise	2485
Section 1. L'extradition classique	2485
Section 2. Le mandat d'arrêt européen	2486
Chapitre 6. Le transfert ou la remise de la personne recherchée et la signification du mandat d'arrêt par défaut	2488
1. La signification a lieu alors que l'instruction est toujours en cours	2490
2. La signification a lieu après la clôture de l'instruction	2491
Chapitre 7. Le principe de la spécialité de l'extradition	2491
Section 1. Le principe de spécialité dans le cadre de l'extradition classique.....	2491
Section 2. Le principe de spécialité dans le cadre du mandat d'arrêt européen	2493
Chapitre 8. La mesure d'éloignement en vertu de la législation relative à la police des étrangers	2497

Chapitre 9. Le transfèrement provisoire de détenus.....	2498
TITRE III. L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE	2501
Introduction	2501
Chapitre 1. La coopération policière.....	2502
Section 1. Le droit applicable.....	2502
Section 2. L'échange de renseignements et les banques de données	2505
§ 1. L'échange d'informations.....	2506
§ 2. Les banques de données	2507
Section 3. L'action policière concertée	2508
§ 1. L'observation transfrontalière.....	2508
§ 2. La poursuite transfrontalière.....	2509
Chapitre 2. La commission rogatoire internationale	2510
Section 1. Le cadre légal et conventionnel applicable	2510
Section 2. Les principes généraux.....	2515
Section 3. Les actes susceptibles de faire l'objet d'une demande d'entraide judiciaire.....	2516
Section 4. Les cas de refus d'entraide.....	2519
Section 5. Les réserves en matière de perquisitions et saisies.....	2522
Section 6. Les règles particulières applicables en cas d'interception directe de communications non accessibles au public ou de données informatiques par l'autorité étrangère.....	2526
Section 7. La procédure relative à l'exécution de la commission rogatoire.....	2527
§ 1. L'introduction de la demande.....	2527
§ 2. La transmission de la demande	2528
§ 3. L'autorisation du ministre de la Justice.....	2530
§ 4. La procédure applicable.....	2531
§ 5. Le principe de loyauté	2534
§ 6. Les possibilités de contrôle des autorités requérantes	2535
§ 7. Les équipes communes d'enquête et le statut des agents étrangers sur le territoire belge	2536
§ 8. L'utilisation d'éléments de preuve recueillis à l'étranger	2539
Chapitre 3. Les autres formes d'entraide judiciaire	2544
Section 1. La dénonciation aux fins de poursuites.....	2544
Section 2. La notification ou la signification d'actes de procédure	2545
Section 3. Le transfèrement interétatique des personnes condamnées et les autres formes de reprise et de transfert d'exécution de peines	2547
§ 1. Le droit applicable.....	2547
§ 2. Le transfèrement interétatique des personnes condamnées.....	2549
A. Les conditions	2549
B. La procédure.....	2550
1. Le transfèrement d'une personne vers un État étranger	2550
2. Le transfèrement d'une personne vers la Belgique	2551
C. Les effets du transfèrement.....	2552
§ 3. La reprise et le transfert de la surveillance de personnes condamnées sous condition ou libérées sous condition.....	2553
§ 4. L'exécution en Belgique de peines et mesures privatives de liberté prononcées à l'étranger.....	2553
Section 4. La coopération internationale en ce qui concerne l'exécution de saisies et de confiscations...	2554
§ 1. Le droit applicable.....	2555
§ 2. Les conditions générales.....	2557
§ 3. L'exécution des décisions étrangères de confiscation.....	2558
§ 4. L'exécution des décisions étrangères de saisie	2559
§ 5. L'exécution à l'étranger des décisions belges de confiscation.....	2561
Section 5. La coopération basée sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne.....	2561
§ 1. L'exécution des peines privatives de liberté	2563
A. La dualité de régime.....	2563
B. Les conditions.....	2564
1. La présence du condamné sur le territoire de l'État d'émission ou de l'État d'exécution	2564

2. Le consentement du condamné	2564
3. L'exigence de la double incrimination.....	2565
4. L'application du principe « <i>non bis in idem</i> »	2565
5. L'existence d'une immunité.....	2565
6. L'irresponsabilité en raison de l'âge	2565
7. La prescription de la peine	2566
8. L'impossibilité d'exécution	2566
9. Le lien avec la Belgique en tant qu'État d'exécution.....	2566
10. L'atteinte aux droits fondamentaux.....	2566
11. L'insuffisance des informations transmises	2567
C. Les causes de refus facultatives	2567
D. La situation particulière de l'exécution du jugement à la suite d'un mandat d'arrêt européen...	2568
E. La procédure d'exécution en Belgique.....	2568
1. L'introduction de la demande	2568
2. Les autorités belges compétentes	2568
3. L'examen de la demande	2569
4. L'arrestation provisoire.....	2569
5. L'adaptation de la condamnation ou de la mesure	2570
6. La décision sur l'exécution	2572
7. Le transfèrement de la personne concernée.....	2572
8. L'exécution de la condamnation	2572
F. La demande d'exécution à l'étranger d'un jugement rendu en Belgique	2573
1. L'autorité compétente	2573
2. L'examen préalable des conditions	2573
3. La transmission de la demande	2573
4. Le retrait de la demande à la requête de l'État d'exécution.....	2574
5. Le transfèrement et ses effets	2574
§ 2. L'exécution des saisies, des confiscations et des sanctions pécuniaires	2574
A. Les règles générales	2575
1. Le principe de l'obligation de reconnaissance mutuelle.....	2575
2. Les causes générales de refus d'exécution	2575
a. L'exigence de la double incrimination	2575
b. L'existence d'une immunité	2576
c. L'application du principe « <i>ne bis in idem</i> »	2576
d. L'atteinte aux droits fondamentaux	2576
e. L'insuffisance des informations transmises	2577
3. Les règles de forme.....	2577
a. L'introduction de la demande	2577
b. La procédure applicable à l'exécution	2578
c. L'information du SPF Justice.....	2578
B. Les règles particulières applicables aux saisies	2579
1. Champ d'application	2579
2. Les causes de refus et de report.....	2580
3. La procédure d'exécution.....	2580
4. La mainlevée de la saisie et le référé pénal	2581
5. Le sort des biens saisis	2582
6. L'émission d'une décision de saisie par une autorité judiciaire belge.....	2583
C. Les règles particulières applicables aux confiscations.....	2583
1. Champ d'application	2583
2. Les causes de refus facultatives	2584
3. La saisie préalable.....	2585
4. La procédure d'exécution de la confiscation.....	2585
5. La demande d'exécution introduite par l'autorité judiciaire belge.....	2587
D. Les règles particulières applicables à l'exécution des sanctions pécuniaires.....	2588
1. Champ d'application	2588
2. Les cause de refus facultatives.....	2589
3. La procédure d'exécution.....	2589

4. La demande d'exécution introduite par l'autorité judiciaire belge.....	2591
§ 3. L'exécution des peines et mesures non privatives de liberté	2591
A. La dualité de régime.....	2592
B. Les conditions.....	2593
1. L'exigence de la double incrimination.....	2593
2. L'application du principe « <i>non bis in idem</i> ».....	2593
3. L'existence d'une immunité.....	2593
4. L'irresponsabilité en raison de l'âge.....	2593
5. La prescription de la peine.....	2594
6. L'impossibilité d'exécution.....	2594
7. L'atteinte aux droits fondamentaux.....	2594
8. Le lien avec la Belgique en tant qu'État d'exécution et l'absence d'accord préalable lorsque celui-ci est requis.....	2595
9. L'insuffisance des informations transmises.....	2595
C. Les causes de refus facultatives.....	2595
D. La procédure d'exécution en Belgique.....	2595
1. L'introduction de la demande.....	2595
2. Les autorités belges compétentes.....	2596
3. L'examen de la demande.....	2596
4. L'adaptation de la peine ou mesure non privative de liberté.....	2597
5. La décision sur la reconnaissance et la surveillance.....	2597
6. Surveillance de la peine ou mesure et décisions ultérieures.....	2597
E. La demande de reconnaissance et de surveillance à l'étranger d'un jugement et, le cas échéant d'une décision de probation rendu en Belgique.....	2598
1. L'autorité compétente.....	2598
2. L'examen préalable des conditions et la transmission de la demande.....	2598
3. Le retrait éventuel de la demande.....	2598
4. L'émission du jugement et, le cas échéant de la décision de probation et ses conséquences.....	2599
§ 4. La surveillance des mesures de contrôle prononcées à titre d'alternative à la détention préventive	2599
A. Champ d'application.....	2600
B. La dualité de régime.....	2601
C. Les conditions.....	2602
1. L'exigence de la double incrimination.....	2602
2. L'application du principe « <i>non bis in idem</i> ».....	2602
3. L'existence d'une immunité.....	2602
4. L'irresponsabilité en raison de l'âge.....	2603
5. La prescription de l'action publique.....	2603
6. L'atteinte aux droits fondamentaux.....	2603
7. L'absence d'accord préalable.....	2603
8. Les causes de refus facultatives.....	2604
D. La procédure d'exécution en Belgique.....	2604
1. L'introduction de la demande.....	2604
2. Les autorités belges compétentes.....	2605
3. L'examen de la demande.....	2605
4. L'adaptation des mesures de contrôle.....	2606
5. La décision sur la reconnaissance et la surveillance.....	2606
6. Surveillance des mesures de contrôle et décisions ultérieures.....	2606
E. La demande de reconnaissance et de surveillance à l'étranger d'une décision relative à des mesures de contrôle prononcées en Belgique.....	2607
1. L'autorité compétente.....	2607
2. L'examen préalable des conditions et la transmission de la demande.....	2607
3. L'émission de la décision relative à des mesures de contrôle et ses conséquences.....	2608
§ 5. La décision de protection européenne.....	2608
A. Champ d'application.....	2609
B. Les conditions.....	2610
1. Les causes de refus obligatoires.....	2610

2. Les causes de refus facultatives	2610
C. La procédure d'exécution en Belgique.....	2611
1. L'introduction de la demande	2611
2. L'autorité belge compétente	2611
3. L'examen de la demande et la décision sur la reconnaissance	2611
4. Application de la mesure de protection.....	2612
D. La reconnaissance et l'exécution à l'étranger d'une décision de protection européenne prise en Belgique	2612
1. L'autorité compétente	2612
2. L'examen préalable des conditions et la transmission de la demande	2613
§ 6. La décision d'enquête européenne	2613
A. Champ d'application	2614
B. L'émission d'une décision d'enquête européenne par une autorité belge	2614
1. Les conditions	2614
2. L'autorité compétente	2615
3. La forme de la décision.....	2616
4. La transmission de la décision	2617
5. L'utilisation des éléments de preuve recueillis à l'étranger	2617
C. L'exécution d'une décision d'enquête européenne en Belgique.....	2617
1. L'autorité belge compétente	2617
2. Motifs de refus	2619
3. Délais	2620
4. Exécution de la mesure	2621
5. Transfert des éléments de preuve à l'État d'émission	2621
6. Voies de recours.....	2622
Section 6. La coopération avec les juridictions pénales internationales	2624
§ 1. Le principe de l'obligation de coopérer	2626
§ 2. Les actes susceptibles de faire l'objet d'une demande d'entraide judiciaire	2626
§ 3. La forme et le contenu de la demande d'entraide judiciaire.....	2628
§ 4. Le rejet ou le sursis à l'exécution de la demande d'entraide judiciaire.....	2629
§ 5. Les règles applicables à l'exécution de la demande d'entraide	2630
§ 6. Le transfèrement temporaire d'une personne détenue en Belgique	2631
§ 7. L'exécution directe d'actes par le Procureur sur le territoire belge en vertu de l'article 99.4 du Statut	2632
§ 8. La transmission spontanée d'informations et d'éléments de preuve à la Cour	2632
§ 9. Le dessaisissement des juridictions belges en faveur de tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda ou le mécanisme résiduel	2632
§ 10. L'exécution en Belgique des peines prononcées par les juridictions internationales	2634
TITRE IV. LES STRUCTURES INTERNATIONALES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE PÉNALE	2637
Chapitre 1. Le Réseau judiciaire européen.....	2637
Section 1. Notion	2637
Section 2. Composition	2638
Section 3. Missions du Réseau judiciaire européen.....	2638
Section 4. Les informations diffusées au sein du Réseau	2639
Chapitre 2. Eurojust.....	2640
Section 1. Notion	2640
Section 2. Composition et siège	2641
Section 3. Compétences	2642
Section 4. Les tâches dévolues à Eurojust	2642
Section 5. Les relations entre Eurojust et le ministère public	2643
Chapitre 3. Les magistrats et officiers de liaison.....	2644
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	2647
INDEX.....	2649